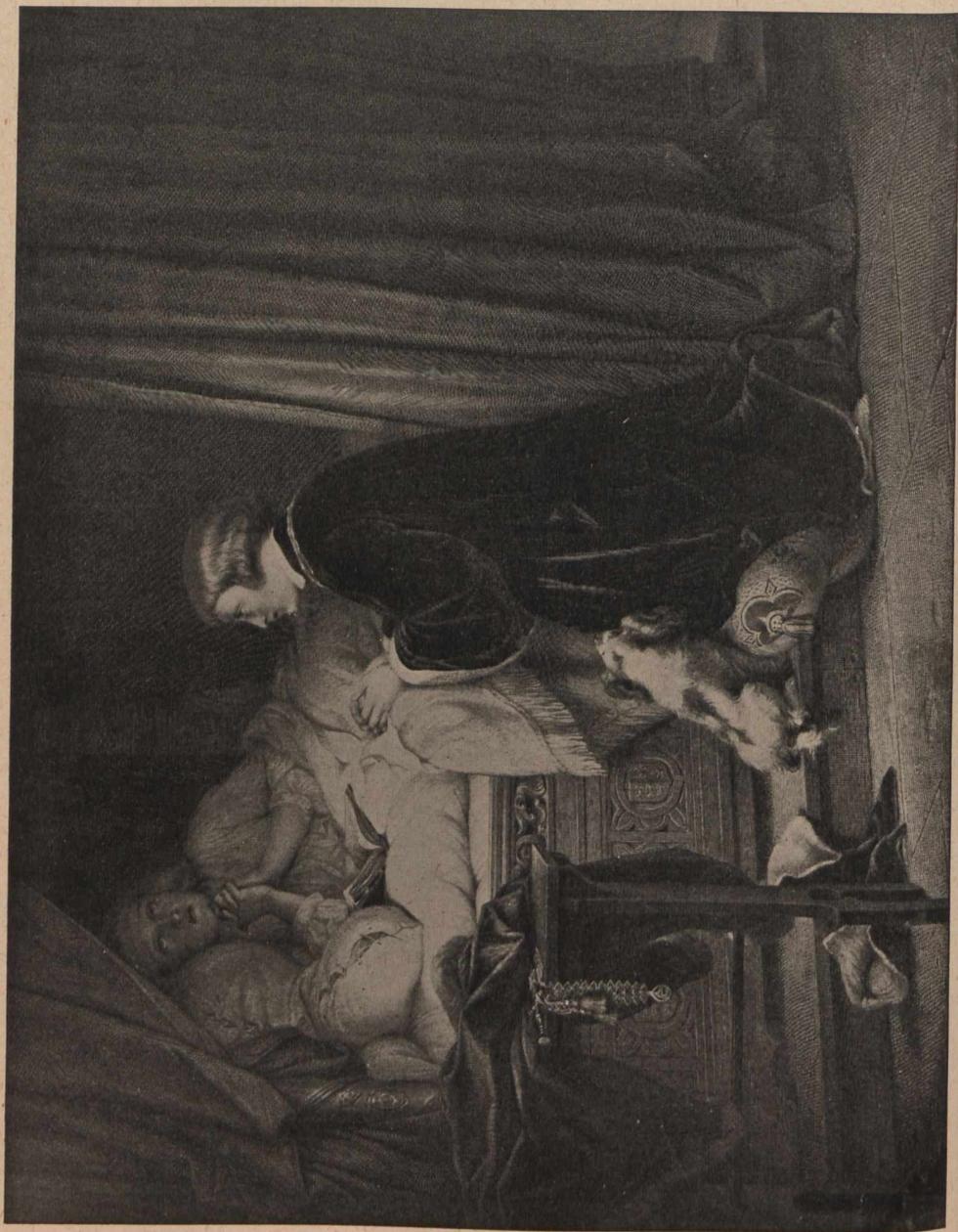


MARS.—1902.

11

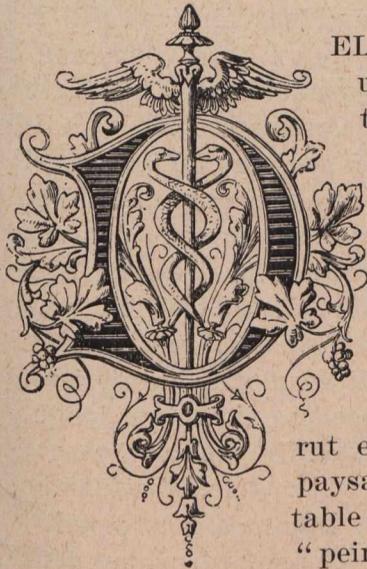


LES ENFANTS D'EDOUARD, par Paul Delaroche.



## PAUL DELAROCHE

---



ELAROCHE naquit en 1797, dans un milieu modeste mais artistique. Son père, estimateur des objets d'art présentés au Mont-de-Piété, est célèbre par les catalogues des ventes qu'il dirigea et que se disputent aujourd'hui les amateurs et les collectionneurs.

Paul entra d'abord dans l'atelier de Watelet et concourut en 1817 pour le grand-prix du paysage. Il se trompait sur sa véritable vocation ; il n'était pas le "peintre né" pour qui la nature a une attraction impérieuse et irrésistible. Il revint de son erreur et se retrouva dans son véritable élément, le jour où il fut admis dans l'atelier de Gros, le célèbre peintre d'histoire.

Il se fit bientôt remarquer par un tableau représentant "Joas dérobé aux bourreaux par Josaphat", et acheté par l'Etat. Dès lors, il se consacra entièrement à l'histoire,

qu'il traita toujours d'une manière très personnelle. Le burin qui a tant fait pour sa gloire, popularisa ses œuvres non seulement en France, mais encore à l'étranger. Qui ne connaît, en effet, ses fameuses toiles tirées de l'histoire d'Angleterre et de France: "*la mort d'Elisabeth*", "*Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier*," "*le supplice de Jane Grey*", "*Richelieu*" et "*Mazarin*", "*Marie Antoinette après sa condamnation*" et surtout son chef-d'œuvre admirable, "*la mort du duc de Guise*."?

En 1832, Delaroche était élu membre de l'Institut et nommé professeur à l'École des Beaux-Arts. Peu de temps après, sa renommée croissante décida l'administration à jeter les yeux sur lui pour un grand travail décoratif. La Madeleine venait d'être achevée: on avait demandé à Ingres la décoration de l'abside; on demanda à Delaroche celle des six arcades de la nef. Comme ses études antérieures ne l'avaient pas préparé à ce genre de travaux, il fut sur le point de refuser; mais, comprenant que ses ennemis interpréteraient ce refus comme un aveu d'impuissance, il résolut de tout tenter pour ne pas rester au-dessous de la tâche. C'est alors qu'il se décida d'aller étudier les maîtres de l'art chrétien en Italie. Car, il ne se faisait pas illusion, il jouait sa renommée dans cette entreprise.

Il prit le chemin de la terre classique, s'arrêtant longuement à Florence, à étudier les primitifs, ces austères précurseurs de la renaissance. Fra Angelico, Fra Bartholomeo, del Sarto, Giotto, etc. De Florence, il se rendit à Rome où il continua ses études avec une ardeur, une ténacité qui auraient dû lui mériter une tout autre récompense que celle qui l'attendait au retour.

En effet, à peine rentré en France, il apprend qu'Ingres à définitivement refusé de peindre l'abside de la Madeleine et que sans le consulter, sans même lui en donner avis, non seulement le ministre ne lui a pas transmis ce travail devenu libre, mais qu'il en a chargé Ziegler. Blessé dans

ses justes susceptibilités, il court chez le ministre, lui donne sa démission et lui remet fièrement les vingt-cinq mille francs qu'il avait reçus pour les travaux préparatoires.

Ceux qui attaquaient son talent ne purent méconnaître son noble caractère.

Pendant son séjour à Rome, il avait épousé la fille d'Horace Vernet, femme d'une rare beauté qui joignait aux qualités du cœur les dons les plus précieux de l'intelligence. Enlevée prématurément à son affection, Delaroché chercha dans le travail un adoucissement à son malheur. C'est alors qu'il se tourna vers la peinture religieuse et donna ces œuvres d'une si vive émotion : "la Vierge à la vigne", le "Christ à Gethsémani", la "Vierge au pied de la croix", "Marie chez les saintes femmes..."

Les critiques ne furent pas tendres pour Delaroché; ils ne comprirent pas ce que ses tableaux recélaient de dramatique, quoique le drame ne soit jamais abordé de front et en plein; ce qu'ils prenaient pour du calcul, n'était que le fruit d'une longue méditation et l'ambition d'émouvoir moins par le fait agissant que par le fait accompli. Le jugement porté sur l'auteur des "Enfants d'Edouard" sera corrigé par l'avenir. Indifférent aux querelles des deux écoles rivales, le classicisme et le romantique, il s'obstina à être lui-même et lui seul; ce n'est pas là, à ce que je sache, une marque d'impuissance. Dans son art aussi bien que dans sa vie, Delaroché fut la probité même.

Le 4 novembre 1886, Delaroché mourait subitement, frappé dans toute la force du talent et de la virilité.

Jean-B. Lagacé.



# L'IDEE FRANCAISE ET CATHOLIQUE CHEZ LES CANADIENS

---

*(Suite et fin)*

---

## II

### CONSERVATION ET FORCE D'EXPANSION DE L'IDÉE FRANCAISE ET CATHOLIQUE AU CANADA

Nous avons vu comment "l'idée française et catholique" est née avec notre histoire et jusqu'où, par conséquent, c'est notre droit de l'honorer du culte respectueux et aimant d'un inaltérable souvenir. Je voudrais dire maintenant comment cette "idée" s'est conservée au Canada sans faire tort à la loyauté légitimement due à la couronne anglaise.

Et, ici, pour être clair, il faut distinguer la race française d'avec la France. Comme disait plaisamment quelqu'un, si nous aimons toujours beaucoup la France, nous aimons peut-être un peu moins les Français qu'autrefois.

Je relisais l'autre soir à votre intention une fort belle page d'un très beau livre que publiait, à l'aurore du XXe siècle, l'un de nos meilleurs écrivains: l'honorable juge Routhier. — Entre parenthèse, c'est un livre que je vous conseillerais volontiers de donner en prix à vos enfants. Il s'appelle "Québec et Lévis" et il a été édité par la compagnie de publication de la REVUE CANADIENNE, à Montréal — Après avoir rappelé la première bataille des Plaines d'Abraham, laquelle de fait, vous le savez, fut dé-

cisive par la victoire de Wolfe sur Montcalm, le distingué publiciste écrit :

“ Que va-t-il sortir de cette bataille que le monde civilisé ignore? La France sera vaincue... Cet effacement de la France de la carte d'Amérique entraînera-t-il cependant celui de la race française? Non! Le jeune arbre transplanté par elle sur les bords du St-Laurent y a déjà poussé des racines vivaces, et c'est en vain que les plants anglo-saxons l'entoureront de leurs hautes futaies et le jetteront dans l'ombre. Ils ne l'étoufferont pas!... Non! la race française n'a pas trouvé la mort sur les Plaines d'Abraham! La France seule y est tombée dans la perdition de Montcalm! L'épée d'Albion a tranché le cordon ombilical qui unissait la mère à l'enfant; mais l'enfant est né viable, et il vivra, en ne gardant avec sa mère que des liens d'amour filial ”.

Messieurs, M. le juge Routhier a raison. L'enfant était viable. Il a vécu et il saura vivre. Nous l'avons prouvé là-bas et vous me permettrez d'ajouter que vous le prouvez ici également.

“ Mais, cette race française, quel sera son avenir? ” se demande encore M. Routhier avant de quitter ce palpitant sujet. “ Dieu seul le sait, répond-il, mais quand le besoin de rêver m'entraîne vers le mélancolique plateau où se livra la suprême bataille, il m'apparaît comme un autel sur lequel l'élite des guerriers de France a fait l'offrande de son sang pour la patrie, et je ne puis croire que ce sang ait été versé en vain. Si Dieu ne l'a pas accepté pour le succès de la France, il a dû l'accepter pour l'avenir de la Nouvelle-France! ”

Quoi qu'il en soit, messieurs, des rêves poétiques de l'éloquent magistrat, l'avenir, il faut l'avouer, reste un secret pour nous comme pour tous; mais le passé nous est un sûr garant que nous avons droit de nourrir des espérances de grandeur future.

Est-ce à dire qu'il faille prêcher quelque part la déloyauté? Oh! non, ce serait forfaire à l'honneur. Les traités sont là. La parole est engagée, nous saurons la garder! Que si un jour le Canada français, fruit mûr, se détache de l'arbre anglais, de lui-même, sans secousse et sans violence, j'ai confiance que ce sera un beau fruit qui saura plaire au Bon Dieu et fera figure honorable au banquet des nations; mais la loyauté doit rester notre force et, si je ne me trompe, l'une des meilleures garanties de nos destinées nationales.

C'est d'ailleurs ce qu'affirme l'histoire de notre dernier siècle d'existence. Sous la protection du drapeau d'Angleterre nous avons merveilleusement progressé. Sans doute il a fallu lutter parfois; mais les joutes pacifiques de la tribune et du Parlement ont remplacé les combats sanglants de jadis. Si par aventure on a tenté de nous étouffer, nous avons su résister. Après nos grands guerriers nous avons eu nos grands orateurs. Les Bourdages, les Papineau, les Morin, les La Fontaine, les Cartier, les Mercier et les Chapleau, pour ne parler que des morts, ont prouvé à la fière Albion que la vieille langue française s'entendait à revendiquer et à défendre des droits de sujets anglais!

Ces luttes-là, mesdames et messieurs, qui rappellent à s'y méprendre les tournois oratoires des Démosthène et des Cicéron contre les Philippe ou les Antoine, ont bien certes leur noblesse et leur vaillance. D'autant mieux qu'elles n'ont pas fait sortir, en général du moins, nos conationaux des bornes ou des limites de la stricte loyauté. Que si des excès regrettables mais généreux ont hâté, par moments, l'obtention de fins excellentes, par des moyens qu'il serait présomptueux pour moi de vouloir juger — comme en 1837 par exemple — on peut estimer que devant l'histoire les oppresseurs d'alors, bien plus que les opprimés, conservent leur large part sinon la plus large part des responsabilités encourues.

Tout cela au reste n'a fait que raffermir notre loyauté. Plus les libertés constitutionnelles qu'on nous octroyait, peut-être par crainte mais non pas moins réellement, étaient larges et dignes, plus nous nous attachions au drapeau qui les portait dans ses plis.

Certes, nous regardions souvent vers les côtes de France! On entendit chez nous les formidables échos de cette tourmente révolutionnaire qui, pour revendiquer en France des droits trop méconnus par l'absolutisme royal, n'en accumulait pas moins des ruines lamentables! On entendit chez nous se répercuter les mille bruits de cette marche triomphale dont Napoléon le Grand remplissait le monde! Ah! oui, le succès des armées françaises, d'où qu'il vînt, sonnait joyeux toujours sur les bords du St-Laurent!

Mais on s'était rendu compte que le drapeau blanc ne reviendrait plus, et, noblement, on avait pris le parti de se faire tout seul une place sous le soleil d'Amérique! Pour cela, il fallait être loyaux aux pouvoirs établis, et, je le répète, nous l'avons été, sans faiblesse et sans lâche complaisance, mais aussi, sans trahison et sans arrière-pensée.

Lorsqu'en 1775, les envoyés du Congrès américain, l'illustre Franklin et le distingué Dr Carroll, mort en 1815 archevêque de Baltimore, vinrent demander aux Canadiens de se joindre aux colonies anglaises pour se déclarer indépendants, nos compatriotes répondirent qu'ils s'en tenaient aux traités et à la parole donnée. Ce n'est pas le lieu de discuter s'ils eurent raison en agissant ainsi. Je constate simplement un fait historique. A cette époque, donc, dans ce vieux Québec, dont quelques-uns, de nos jours, voudraient suspecter la loyauté, c'est bien plus sur l'élément français que sur l'élément anglais que le gouverneur Carleton s'appuya pour défendre la colonie canadienne en repoussant les troupes d'Arnold et de Montgomery.

Or, s'il a mérité les honneurs de l'immortalité devant l'histoire ce Regulus romain qui, pour être fidèle à sa pa-

role, retournait à Carthage se livrer aux tortures qui l'attendaient, on m'accordera qu'il est digne d'admiration le peuple — le peuple pour qui le grand mot de liberté a d'ordinaire tant d'attraits — qui sut pourtant être ainsi fidèle à sa parole et garder la foi des traités.

Vous n'ignorez pas non plus, messieurs, car ces faits sont classiques pour nous tous, que c'est par loyauté toujours que les voltigeurs de M. de Salaberry, en 1813, sauvèrent la colonie d'une autre invasion!

Il y a plus, mesieurs. Les luttes pour le droit de nos grands parlementaires se sont faites aussi dans un tel esprit de droiture et de loyauté, qu'un de nos concitoyens, sir E.-P. Taché, a pu proclamer sans qu'on protestât que le dernier coup de canon tiré pour l'Angleterre au Canada le serait par un Canadien-Français! Je pourrais même aller plus loin et dire qu'aujourd'hui encore, devant le terrible spectacle qu'offre au monde la guerre du Transvaal, ceux-là qui chez nous protestent indignés, comme le vaillant député de Labelle, par exemple, M. Bourassa, le font au nom de l'honneur et de l'intérêt bien entendu de l'Angleterre, et non pas par déloyauté à son drapeau.

Remarquez, messieurs, que je n'apprécie pas surtout ces récents événements, car il ne me convient point de paraître entrer sur le terrain politique, simplement je signale des faits, je constate et je conclus. Les Canadiens-Français, s'ils ont gardé le culte de la vieille France, ne manquent pas d'autre part au respect qui est légitimement dû au drapeau d'Albion. Leur fidélité ne nuit pas à leur loyauté pas plus que leur loyauté ne nuit à leur fidélité.

Quand donc durant vos voyages au Canada vous verrez à côté de l'étendard anglais les trois couleurs françaises claquer à la brise, ne vous étonnez pas et surtout ne vous méprenez pas.

Ce drapeau aux trois couleurs ce sont les Anglais eux-mêmes qui l'ont arboré chez nous les premiers, au lende-

main de la guerre de Crimée, dans laquelle, il vous en souvient, les armées anglaise et française avaient sympathisé. Nous nous plaisons certes à saluer de nos acclamations le beau tricolore, parce qu'il est un symbole de la France et parce que, indirectement au moins, il nous parle de souvenirs aimés, mais il n'est pas et il ne doit pas être un insigne de déloyauté.

Pardonnez-moi, mesdames et messieurs, d'avoir insisté quelque peu sur cette question de la loyauté du Canadien-Français. Une étude sérieuse sur la conservation et la force d'expansion de l'idée française au Canada m'a paru nécessiter ce développement.

Il ne me reste qu'une considération générale à vous soumettre, et celle-là, j'en rends grâce au ciel, elle est admirablement consolante: Sous la protection intéressée peut-être mais large et bien entendue de l'Angleterre, la race aux idées françaises du Canada a étonnamment progressé.

Les 60.000 abandonnés de 1760 sont aujourd'hui deux millions et même trois millions en vous comptant, messieurs. Et assurément nous vous comptons, car vous êtes toujours nos frères, et le drapeau étoilé est assez large, lui aussi, pour protéger les droits du sang et les libertés publiques de qui que ce soit.

Et qu'on ne s'avise pas de croire que cette force admirable de notre sang, que cette fécondité merveilleuse de la femme canadienne-française, si digne par toutes ses belles qualités d'être la mère d'un grand peuple, qu'on ne croie pas, dis-je, que cette extraordinaire natalité que le monde nous envie, est de l'histoire ancienne! Non, messieurs. Il y a des défections quelque part, il y a diminution dans les grands centres, mais en général et dans les campagnes surtout les familles de dix, quinze et dix-huit enfants se trouvent encore facilement. D'ailleurs, tant que la morale de l'Évangile sauvegardera notre population, il en sera toujours ainsi; car bon sang ne peut mentir et noblesse oblige!

De cette marche dans la voie du progrès, me permettez-vous de citer une preuve éclatante? Considérez ce qui se passe dans nos Cantons de l'Est. En 1850, sur une population de 3,000 âmes, Sherbrooke comptait 500 Canadiens-Français. En 1900, sur environ 11,000 âmes la même ville compte plus de 7,000 de nos compatriotes. En 50 ans nous avons augmenté de quatorze pour un, tandis que les autres nationalités ont à peine gagné deux pour un.

Partout au reste dans ces admirables pays de Sherbrooke, Compton et Stanstead, dont on avait prétendu faire, au commencement du dernier siècle, une sorte de réserve pour les Canadiens d'origine anglaise, partout l'élément franco-canadien, plus pauvre d'argent mais plus riche de vitalité et d'enfants, gagne du terrain, de l'influence et de la prépondérance.

Ajoutons, pour conclure, que les derniers recensements du Dominion ont établi que là où la population a augmenté, c'est à l'appoint canadien-français qu'on le doit, ou peu s'en faut.

Au Canada, on ne parle pas beaucoup de liberté peut-être, mais on en jouit, messieurs, ce qui vaut mieux. Jusqu'à un certain point au moins, grâce à ce gouvernement responsable que nos pères ont gagné à force d'éloquence et de patience, nous sommes véritablement nos maîtres. "Notre état social, écrivait il y a six ans Edmond de Nevers, repose sur les bases les plus démocratiques. . . Tous ceux qui aujourd'hui se trouvent à la tête de notre société sont fils ou petits-fils de cultivateurs, de négociants ou d'ouvriers. Il n'est aucune famille au Canada dont quelques membres ne se soient occupés, pendant les dernières générations, de travaux manuels; aussi le travail est-il justement honoré dans notre pays." Et c'est parce que notre population est laborieuse et chrétienne, qu'elle reste morale et forte, et aussi longtemps qu'elle restera morale et forte, je veux dire catholique et française, car pour

nous c'est la même chose, elle ne craindra pas l'avenir, messieurs, et elle marchera de succès en succès.

Notre prospérité matérielle a augmenté considérablement. Nos jeunes générations s'instruisent mieux qu'on ne le faisait jadis. Ce sont là d'heureux présages. Chaque année quelques-uns de nos compatriotes rapportent de Rome ou de Paris, soit en théologie, soit en médecine, des grades académiques qu'ils ont obtenus haut la main. Nos orateurs sont goûtés en France et en Angleterre. Nos écrivains se font lire. Nos journalistes sont industriels et bien informés. Aux premiers rangs de la société, nos Evêques font bonne figure dans l'Eglise de Jésus-Christ et nos hommes d'Etat sont loin d'être inférieurs à leurs collègues anglais. Chose curieuse, ceux qui passent pour parler le mieux, en chambre, même l'anglais, ne sont pas toujours des Anglais d'origine!

Un jour, mesdames et messieurs, le général de Charette était reçu à Montréal par les Zouaves pontificaux canadiens. J'étais alors un jeune écolier d'environ quatorze ans et j'assistais dans la salle des Pères Jésuites, rue Bleury, à la séance de réception. De toutes les belles choses qui se dirent là mon imagination d'enfant fut frappée par ce trait dont je vous garantis l'authenticité: " Je demandais à M. de Lamoricière autrefois, racontait M. de Charette, comment il fallait s'y prendre pour former un bon bataillon de zouaves; car il faut bien savoir que chez les zouaves de Pie IX on avait de toutes les nationalités et qu'il convenait par conséquent, dans la composition des cadres, d'avoir égard au tempérament national de chaque individu. M. de Lamoricière me répondit: " Placez les Français les premiers " et les Anglais les derniers. Les Français avancent toujours et les Anglais ne reculent jamais." Or, continuait M. de Charette, j'en ai toujours conclu que les Canadiens pouvaient occuper n'importe quel rang: ils ont quelque chose de la ténacité anglaise et ils n'ont pas perdu la " furie " française!"

Mesdames et Messieurs, il y a du vrai dans cette aimable boutade. Je ne sais pas ce que l'avenir réserve à notre race; mais il me paraît permis de proclamer, par son passé, qu'elle est capable de grandes choses. Elle est capable d'avancer toujours et de ne reculer jamais.

Or cette force d'expansion, elle la doit à "l'idée française et catholique" qu'elle a su garder en toute liberté, si bien que le peuple canadien a incontestablement le droit de redire en présence de qui que ce soit:

Gardant mes souvenirs, donnant ma loyauté,  
Je m'en vais, tressaillant de joyeuse espérance;  
Ami de Dieu, mon maître, en toute liberté,  
Je suis sujet anglais, mais toujours... fils de France.

Cette idée française et catholique qui est notre héritage et notre force, elle est aussi, mesdames et messieurs, votre héritage et votre force, à vous, Franco-Canadiens des Etats-Unis. A Dieu ne plaise que j'ose m'immiscer dans des questions très graves pour lesquelles je ne me reconnais ni compétence ni autorité. Mais il découle une conclusion pratique de tout ce que je vous ai dit, que l'on me permettra bien de préciser, la voici: C'est la fidélité à nos vieux souvenirs dans la loyauté aux pouvoirs établis qui a été la cause de nos progrès dans la voie du bien. Messieurs, c'est une leçon que notre histoire nous donne à tous.

Où que nous soyons, restons fidèles à notre foi et à notre langue, c'est notre droit! Mais respectons toujours profondément les autorités civiles et religieuses sous lesquelles nous sommes providentiellement placés, c'est notre devoir d'abord, et, en fin de compte, ce sera la clef de notre succès.

Qu'adviendra-t-il vraiment de notre race? Je l'ignore, car si les discussions sont aux hommes, l'avenir est à Dieu!

Mais ce que je sais, ou ce qu'au moins j'ai essayé de vous faire voir, mesdames et messieurs, ce que je sais et ce que vous savez, c'est que "l'idée française et catholique" est

pour nous tous un précieux patrimoine, que nous avons droit d'aimer sans manquer de loyauté aux drapeaux d'Angleterre et d'Amérique!

Ce que je sais et ce que vous savez, mesdames et messieurs, c'est qu'il fait bon de garder nôtre "l'idée française et catholique", c'est qu'il plaît à nos cœurs d'être Canadiens-Français, c'est que c'est dans cet esprit que nous aimons à chanter avec sir Georges Etienne Cartier:

O Canada, mon pays, mes amours !

---

Un caprice de mémoire m'a fait écrire dans la première partie de cette conférence, à la page 92, livraison de février: "Christian IV de Danemark," alors qu'évidemment je veux parler du vénérable roi, frère de notre souveraine, qui règne encore actuellement à Copenhague. Nos lecteurs sans doute auront corrigé d'eux-mêmes et ils savent que c'est Christian IX qu'il eût fallu dire.

*L'abbé Elie-J. Auclair, Ptre.*





## LE CHRIST AGONISANT

POUR LE VENDREDI SAINT

**O** Christ agonisant! je contemple tes peines:  
La flagellation, les épines, les chaînes,  
La rage des bourreaux pour te crucifier...  
Mon cœur, en ce jour saint, pourrait-il oublier  
Les affronts, les tourments, les colères, les haines,  
Dont te chargeait alors un peuple meurtrier?

O Christ agonisant! je baise la poussière  
Où se pose ton pied en allant au Calvaire,  
Où ta jambe fléchit sous le poids de la croix...  
Jusqu'au terme fatal de tes sanglants exploits,  
Dans ce rouge sentier, je marche avec ta Mère  
Succombant elle-même aux plus tristes endroits.

O Christ agonisant! je vois ta face aimable,  
Ton front, tes yeux, ta bouche et ton chef adorable...  
Je vois ton divin corps suspendu, déchiré...  
Je te vois tout en plaie, ô Maître vénéré!...  
Et sur le genre humain, sur la terre coupable,  
Je vois couler à flots ton sang noble et sacré.

O Christ agonisant! ta mort et ta souffrance,  
Ta couronne, ta croix et tes clous et ta lance,  
De plus en plus je veux les graver dans mon cœur.  
Toujours le crucifix soutenant mon ardeur,  
Je veux dans ton amour et dans la pénitence  
Trouver jusqu'à la fin mon salut, mon bonheur!

*F.-X. Burque, Ptre.*

## NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

---

(*Suite et fin.*)

“ La Jeune-Lorette, dit le chroniqueur, dont un curé fut le premier évêque des Trois-Rivières, et deux enfants, l'un, le premier évêque de Sherbrooke, et l'autre, le premier évêque de Chicoutimi, pressentait naturellement qu'au jubilé de son patriarcal curé il y aurait parmi les assistants quelqu'un qui accorderait des indulgences. Aussi ses préparatifs n'étaient-ils pas ordinaires. De la chapelle huronne à l'église paroissiale la voie publique était convertie en sentier solitaire, au milieu d'une forêt si épaisse que les brigands s'y cachaient déjà. De gentils petits Zoulous en bas rouges faisaient renâcler les chevaux à l'odeur de la poudre, et fuir au bruit de leurs armes à feu. La régularité des arches, le choix des inscriptions, la disposition des cadres précieux, des oriflammes et des drapeaux, indiquaient cependant qu'on était encore sur la rue si fréquentée par les visiteurs et les étrangers. Cette pompe, que rehaussait la présence des paroisses voisines accourues en foule, se déployait à l'insu du vieux roi de la fête qui, seul, retiré dans le lieu saint, se préparait à la célébration des saints mystères. Cinquante prêtres, psalmodiant le *Magnificat*, viennent en chœur prendre place dans les stalles du temple dédié au grand saint Ambroise. Mgr Cazeau occupe un siège à lui réservé. Mgr Dominique Racine, et son frère, Mgr Antoine Racine, occupent les deux premiers sièges

épiscopaux. Mgr Laflèche prend le siège *in cornu evangelii*, et Mgr Taché, le siège *in cornu epistolæ*. Enfin Mgr Taschereau, accompagné de ses porte-insignes et de ses assistants, s'agenouille quelques instants à son prie-Dieu, pour occuper ensuite le trône. Puis le vieux célébrant, revêtu des plus riches ornements, précédé de ses clercs, aidé de ses ministres sacrés, <sup>(1)</sup> s'avance vers l'autel et ajoute le dernier décor à cette imposante réunion. La voix du saint viellard révèle sensiblement les grands émotions de son cœur. De plus grandes épreuves cependant étaient réservées à sa sensibilité. Comment, en effet, le cœur de Monsieur François Boucher aurait-il pu éviter de se fendre, et ses yeux retenir leurs larmes, en entendant cet ami, vénérable enfant de sa paroisse, lui rappeler dans le langage de l'enfant à son père, les paroles si graves et si bonnes, par lesquelles, il y a cinquante ans, il s'immolait définitivement au Seigneur : *Dominus pars hæreditatis meæ*, 'le Seigneur est la part de mon héritage ?' S'élevant ensuite à de hautes considérations, Monseigneur de Sherbrooke fit entrevoir de quelle agréable odeur avait été à Dieu ce premier sacrifice de l'humble lévite. La réponse du Seigneur éclata par une preuve visible de son plus grand amour pour l'homme. En lui confiant, en effet, son éternel sacerdoce, il le couronne d'honneur et le place parmi les princes de son royaume. Et, dans la richesse de sa miséricorde, le Seigneur va jusqu'à se soumettre au jeune prêtre, qui, dès sa première messe, lui commande ne venir du ciel sur l'autel s'immoler encore pour le pécheur. Pouvoir redoutable aux anges eux-mêmes ! Le prêtre, au lieu de faillir sous le poids de sa dignité, en est grandement fortifié, et dans une surhu-

(1) Le diacre du jour fut l'abbé P. Vincent, et le sous-diacre, l'auteur de cette étude.

maine audace, il s'efforce de rendre au Dieu de sa jeunesse sacrifice pour sacrifice. L'ingénieux orateur, pour faire saisir sa pensée par tous ses auditeurs, se servit du passage de l'Évangile où il est dit que Jésus-Christ, trahissant son adorable jalousie, demandait à son ami Pierre : ' Pierre, m'aimes-tu plus que ces disciples ? M'aimes-tu plus que ces apôtres ?—Oui, oui ! Seigneur, je vous aime plus qu'eux ', disait l'autre en émoi.—Puisqu'il en est ainsi, pais mes agneaux et mes brebis, c'est-à-dire, fais-les vivre de la vie que j'ai apportée du ciel. ' C'est ce que fit Pierre jusqu'au martyre. Le missionnaire a senti lui aussi la divine ambition. Jésus-Christ lui a dit : ' M'aimes-tu plus que ton père, ta mère et tes amis ?—Vous le savez, Seigneur.—Va paître dans les prairies de l'Ouest mes agneaux et mes brebis égarés.—M'aimes-tu plus que tout ce qui est le plus cher sur la terre ?—Vous le savez, Seigneur.—Va porter la vie à ceux qui dorment dans les ombres de la mort, sur les bords de la mer Glaciale. '—Et le jeune prêtre d'obéir promptement. De retour de ses pénibles missions, au lieu de se plaindre, il s'est écrié avec anxiété : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?*—' Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il a fait pour moi ? '

“ La réponse était déjà trouvée : ' Je continuerai à boire son calice salutaire. Oui, ce calice que la main de l'ange de Gethsémani m'a présenté, je le boirai jusqu'à la lie, et il ne sera enlevé de mes lèvres qu'à ma dernière agonie. ' Telles ont été les principales pensées développées avec force et dans un style vraiment oratoire par le célèbre prédicateur.

“ L'office divin, continué avec grande pompe, se termina par l'hymne d'actions de grâces, *Te Deum*. Du haut de la galerie du presbytère, au milieu de ses confrères, et en

présence des évêques, le bon vieux pasteur reçut les adresses de félicitation de sa paroisse, du corps de musique de Charlesbourg, et de sa première paroisse, l'Ange-Gardien. L'intelligent viellard avait un mot heureux pour tous. Des paroles tendres et paternelles envers ses bons paroissiens attendrissaient jusqu'aux larmes ; d'autres, élogieuses à l'endroit des présents de circonstance, réveillaient l'orgueil légitime des donateurs ; enfin le bon mot pour rire venait si à propos qu'il ne manqua jamais d'efficacité. Le bon curé eut un mot d'éloge bien mérité pour son excellent vicaire, qu'il qualifia de 'bâton de sa vieillesse, sur lequel il s'appuie fortement et sûrement.' Monseigneur Taché et Monseigneur Laflèche parlèrent successivement des travaux apostoliques de M. Boucher à la Rivière-Rouge. Les deux prélats parlèrent avec tant de sympathie qu'ils soulevèrent les applaudissements de tous les auditeurs. Monseigneur l'Archevêque de Québec vint à son tour féliciter les paroissiens de Saint-Ambroise de leur magnifique fête. Sa Grandeur confirma tout ce qui s'était dit de bien, et à l'endroit du vénérable curé, et à l'endroit de la bonne Jeune-Lorette. Pour couronner la première partie de ce grand jour, Monseigneur dit au peuple : 'Afin que la bénédiction descende avec le plus d'abondance possible sur vous et sur vos enfants, j'inviterai Messeigneurs les évêques à s'unir à moi pour vous bénir tous ensemble.' La galerie se vide, et les quatre évêques viennent se joindre à l'archevêque, qui entonne à haute voix la bénédiction solennelle. Les prêtres répondent au chant.—Alors, les mains élevées au ciel, les cinq évêques bénissent de tout cœur l'immense foule prosternée. 'Que c'est beau ! que ç'a été beau !' répète partout la multitude qui se disperse. A la fin du dîner, M. Boucher, faisant son testament, prit un riche pain de Savoie,

et le présenta à son vénérable ami, Mgr Cazeau, l'invitant à accepter ' le chateau.' Mgr Cazeau, dont le cinquantième anniversaire attire déjà l'attention publique, reçut avec toute son exquise politesse cet acte de courtoisie de son vieil ami.— Puis le bon curé de Lorette remercia Nosseigneurs les évêques de l'honneur qu'il recevait de leur présence ; il les pria en même temps de penser à lui dans leur ferventes oraisons, afin de lui obtenir une chose plus précieuse que l'or de ses noces : *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus* ; une mort précieuse devant Dieu. A trois heures de l'après-midi il y eut bénédiction du Saint-Sacrement à la chapelle huronne. Ces bons fils de Kondiaronk présentèrent leurs félicitations au vieux missionnaire, dont le cœur apostolique déborda de nouveau en bénédictions sur ses chers sauvages. Le tout fut couronné le soir par une brillante illumination." (1)

Le vénérable missionnaire, miné par l'âge et les infirmités, voyant approcher la fin de sa longue carrière toute consacrée au service de Dieu et des âmes, pouvait dire à bon droit avec le vieillard Siméon : " C'est maintenant, Seigneur, que, selon votre parole, vous laisserez aller en paix votre serviteur." (2)

Le maître qu'il avait si bien aimé et servi ne tarda pas à l'appeler à sa récompense. Le 4 décembre 1880, il s'endormit dans la paix du Seigneur, vivement regretté de tous ses paroissiens, et en particulier de ceux de la mission huronne.

L'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, chanta son service funèbre, et Mgr Antoine Racine prononça l'éloge

(1) L'abbé G. E. Sauvageau, dans *les Annales de la bonne Sainte-Anne de Beaupré*, sept. 1879.

(2) *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace.* (Luc, II, 29.)

du défunt. Choisisant pour texte les paroles de Judas Macchabée rappelant à ses soldats la vision d'Onias : " Il a été un homme vraiment bon et plein de douceur, modeste dans son regard, réglé dans ses mœurs, agréable dans ses discours," il en fit au vénérable mort une application des plus heureuses.

Puis, après avoir dit qu'un prêtre comme M. Boucher ne passe pas tout entier, mais reste dans le souvenir des familles qu'il a édifiées par ses vertus, il termina son discours par cette pathétique apostrophe :

" Paroissiens de Saint-Ambroise, vous n'oublierez jamais cette douce, paternelle et vénérable figure que vous aimiez tant à contempler dans les cérémonies de la religion. Vous garderez la mémoire de ce prêtre au cœur si bon, si miséricordieux ; vous lui resterez unis par les liens de la charité.

" Adieu, bon Père Boucher, mort pauvre par amour pour les pauvres, mais riche dans la foi, dans la douceur et la miséricorde. Adieu ! puissions-nous graver dans nos cœurs la salutaire leçon de désintéressement que vous nous donnez, en nous inspirant d'une vie qui demeurera un honneur pour la paroisse de Saint-Ambroise et pour l'église de Québec."

Messire Boucher fut enterré dans l'église de Saint-Ambroise. Un seul autre prêtre, Messire Joseph Pâquet, premier curé de la paroisse, y avait reposé avant lui.

Messire Guillaume Giroux succéda à M. Boucher, dont il était depuis plus de dix ans le vicaire dévoué. Né dans la paroisse voisine de Charlesbourg, il n'a jamais exercé le ministère en dehors de Saint-Ambroise. C'est un exemple assez rare de stabilité chez un clergé qui habituellement n'arrive à pareil poste qu'après avoir parcouru successivement les étapes diverses du vicariat et de la desserte laborieuse des paroisses nouvelles.

Ce n'est pas que le travail ait manqué au vaillant desservant de Saint-Ambroise durant la décade de vieillesse et d'infirmités qui termina la carrière du vieux curé-missionnaire. Outre le ministère paroissial dont il se trouva forcément seul chargé, il dut présider à la construction du presbytère nouveau en 1874, et enfin de l'église paroissiale, bel et vaste édifice roman, dont l'intérieur sera achevé avant la fin de l'année 1901.

Le 18 mai 1882, Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, ordonna prêtre à Saint-Ambroise, M. A. Lebel. Ce fut la première ordination dont l'église de Saint-Ambroise ait été le théâtre.

Le 21 octobre 1894 on célébra le centenaire de la fondation de la paroisse. <sup>(1)</sup>

L'archevêque de Québec, Mgr L.-N. Bégin, officia pontificalement, et le Père Béliveau, jésuite, prêcha. Il convenait qu'en cette fête on entendît la voix d'un des fils de Saint-Ignace. Le zèle de leurs devanciers n'avait-il pas jadis conquis au Christ et placé à l'abri de la croix la peuplade errante dont les débris bénissent encore la mémoire de leurs premiers apôtres, de ces âmes généreuses, qui, avant de disparaître de la Nouvelle-France, avaient assuré à leurs successeurs dans le ministère des âmes les moyens de perpétuer la mission ?

(1) Le journal *L'Événement* (24 octobre 1874), rendant compte de la fête, évalue la population à cette date à 708 familles, comprenant 3,782 âmes, dont 2,796 communiant.



## ÉPILOGUE.

Et maintenant, ami lecteur, ma tâche est finie, et la vôtre aussi. Nous avons peiné tous deux : moi, à chercher les matériaux de cette longue étude et à leur donner une forme passable ; vous, à me suivre patiemment depuis l'heure de la dispersion des Hurons, au dix-septième siècle, du pays des grands lacs à la cascade de Lorette, à l'aurore du vingtième, témoin de leur disparition finale.

La chronique que j'avais d'abord rêvé d'écrire sur le lieu de mon enfance, a évolué, comme malgré moi, en un volume de trois cents pages, dont le plan et les divisions m'ont obsédé jusqu'à ce que j'aie résolu d'en réaliser l'exécution. Je serais tenté de regretter mon temps et mon travail, si je n'avais conscience d'avoir accompli un devoir en sauvant de l'oubli quelques souvenirs précieux, en fixant par quelques traits fugitifs la physionomie d'une nation qui joua un grand rôle dans notre histoire, et dont l'ombre même va bientôt disparaître.

Prémices du sang des martyrs de la Nouvelle-France, ces néophytes hurons, après avoir expié dans l'humiliation et la ruine leur orgueil et leur résistance à la grâce, devaient, à leur tour, montrer la lumière de la vérité aux sauvages qui ne la connaissaient pas et préparer les voies aux prédicateurs que le Seigneur devait bientôt leur envoyer. C'est là, sans doute, la double raison de leur dispersion.

Et maintenant la justice divine satisfaite et la mission providentielle de la nation accomplie, elle disparaît de la scène de la vie, non toutefois sans laisser sur les pages de l'histoire le souvenir d'un glorieux passé.

“ Elle ressemble à un arbre qui n'a jamais pu prendre solidement racine sur le sol où on l'avait transporté. Privées de la sève vivifiante, ses feuilles desséchées se

détachent les unes après les autres, sans qu'il puisse espérer un nouveau printemps pour lui rendre la fraîcheur de ses jeunes années. Il ne restera bientôt d'autre trace de cette nation puissante qu'un nom justement célèbre dans nos annales." (1)

Ces paroles, écrites il y a juste un demi-siècle, sont maintenant réalisées.

Naguère, sur les bords de l'onde murmurante  
Un vieux chêne élevait sa tête dans les cieux.

.....  
Mais depuis a passé le vent de la tempête,  
La foudre a dispersé tes débris glorieux. (2)

Dieu, le maître des nations, l'a ainsi voulu pour sa plus grande gloire et le bien de l'homme, qu'il a façonné de ses mains et qu'il conduit par les voies inscrutables de sa sagesse, à ses destinées éternelles.

Le Huron chrétien l'a compris, et sans murmurer contre la Providence divine, il attend avec résignation la dernière étape de son long et douloureux pèlerinage.

Quand, à la tombée de la nuit, la ville qui fut jadis Stadaconé, s'illumine d'un diadème étincelant "comme une reine se pare de ses diamants," le petit-fils du dernier Huron songe peut-être avec tristesse au flambeau éteint de sa race jadis si puissante. Mais il n'a au cœur ni amertume ni envie ; car le "visage pâle" est devenu son frère, et cette gloire qui l'éblouit n'est pas celle d'un oppresseur, mais d'un protecteur et d'un ami.

Pauvre nation huronne, tu n'es plus. Le malheur a dispersé tes fils aux quatre vents du ciel, comme les perles d'un collier dont une main sacrilège a brisé la trame.

"Recueillez, avait dit le Maître à ses disciples, recueillez les fragments afin qu'ils ne périssent point." (3) Ramassant

(1) Le P. F. Martin, dans la *Relation* du P. Bressani ; 1re édition, p. 318.

(2) Vers de l'historien F.-X. Garneau.

(3) *Colligite fragmenta ne pereant.* Joan. VI, 12.

un à un, parmi les débris de ta grandeur disparue, les souvenirs de ton glorieux passé, comme un voyageur recueillant des grains de *ouampum* précieux sur le site d'une bourgade détruite et abandonnée, j'ai voulu en composer une offrande à celle qui te fut toujours propice, à la *Vierge fidèle* qui t'a aidée à garder "la foi des anciens jours."

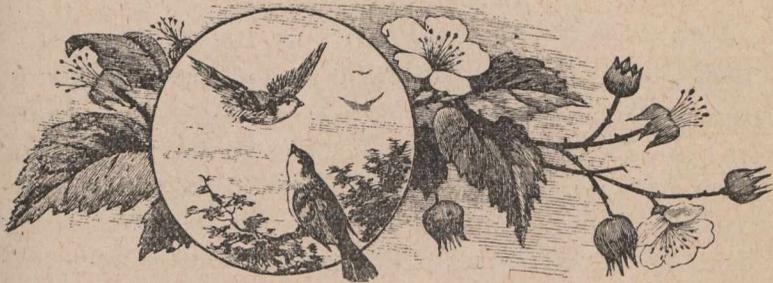
Laisse-moi, ô Marie, graver sur le mur de ton sanctuaire ces paroles qui résument l'histoire des souffrances d'un peuple et le souvenir de ta compassion envers lui :

SISTE, VIATOR, ET MEMENTO  
 QUOD OLIM  
 FAMOSÆ HURONUM GENTIS  
 RELIQUIÆ ET UMBRA,  
 PUSILLUS GREX,  
 SANGUINIS MARTYRUM SEGES,  
 OSSIBUS PATRUM RELICTIS,  
 MARIA DUCE,  
 ALIAM DOMUM INQUIRENS,  
 AD HAS SACRAS ÆDES  
 EX VOTO PATRIS CHAUMONOT  
 LAURETANÆ VIRGINI DEDICATAS  
 TOT ÆRUMNIS, BELLIS, STRAGIBUS, VIIS CONFECTUS,  
 INDUCIAS ET VICTUM INVENTIT ;  
 ET NUNC,  
 SUB TUTELA CRUCIS CHRISTI,  
 CUI SEMPER FIDELIS,  
 ARCHANGELI TUBAM EXPECTANS  
 IN SPE ET PACE REQUIESCIT. (1)

(Traduction). (1)

"Voyageur qui passes, arrête et souviens-toi que jadis, une petite troupe, ombre et débris de la fameuse nation des Hurons, moisson du sang des martyrs, ayant laissé les ossements de ses pères, et cherchant, sous la conduite de Marie, une autre demeure ; accablée par tant de malheurs, de guerres, de massacres et de voyages, trouva enfin le repos et la vie auprès de ce temple sacré dédié par vœu du Père Chaumonot à la Vierge lorettaïne, et maintenant protégée par la croix du Christ, auquel elle fut toujours fidèle, dans l'attente du clairon de l'Archange, elle repose dans l'espérance et la paix."

L. St-G. Lindsay, Ptre.



# DESILLUSION

Avec trente-deux gravures, par M. MAS.

*(Suite)*

## VIII

Par une manœuvre savante, Alexis tarda quelques jours à se rendre chez le colonel de Champacé. Il voulait se faire assez désirer pour être salué, en arrivant, par le mot "enfin!"; mais non pas tarder au point de laisser croire à un manque d'empressement, dicté par une peu flatteuse indifférence. Il sut garder la juste mesure, et lorsqu'au bout de cinq ou six jours, un soir, sortant du bureau, il se rendit avenue du Quesne, chez le colonel, il y fut accueilli par la phrase qu'il souhaitait et avait habilement provoquée. Il s'excusa, alors; il aurait aimé à venir plus tôt, mais il était très tenu par son emploi.

— Bon, cela! un garçon qui travaille, remarqua le colonel, qui semblait d'une humeur excellente, ce sont ceux-là que j'estime et que j'aime, non les freluquets qui battent du matin au soir le macadam des boulevards à pied, à cheval, à bicyclette, en voiture; qui gaspillent leur jeunesse en ineptes folies et qui, si un jour la France a besoin d'eux, ne seront pas en état de répondre: Présent! tant l'oisiveté et la débauche les ont abrutis.

Alexis sourit à cette boutade, qui lui était favorable, et continua de causer avec le vieil officier, tout en promenant autour de lui des regards attentifs et observateurs. Le salon où on le recevait était assez exigü, mais confortable. L'ameublement en était simple, un peu ancien, mais excessivement propre et soigné. Mille petits bibelots nouveaux et élégants, meubles de fantaisie, coussins, jardinières, plantes, photographies, décelaient la présence d'une femme et ayant du goût, car ils donnaient la note spéciale de ses habitudes et de ses préférences. Le colonel était assis auprès de la fenêtre, les jambes entortillées dans un plaid en laine. A sa portée, une petite table avec ses livres, ses journaux, et sa grosse pipe d'écume de mer, supérieurement culottée. En face de lui, à côté de l'autre fenêtre, se trouvait un métier à broder, devant lequel une chaise était placée et, tout auprès, un léger guéridon laqué vert pâle sur lequel, dans un cornet de cristal irisé, s'épanouissaient quelques branches de lilas. Au-dessus, au mur, était fixée une mignonne bibliothèque bien garnie, et, près du métier à broder on voyait une corbeille à ouvrage, sorte de hamac en soierie de couleur vive, suspendu à quatre pieds croisés de bambou. Un petit paravent très bas, laqué aussi et tendu de mousseline Liberty, isolait ce gentil petit coin du reste de l'appartement, et il n'était pas douteux que ce fût là le réduit préféré de Brigitte.

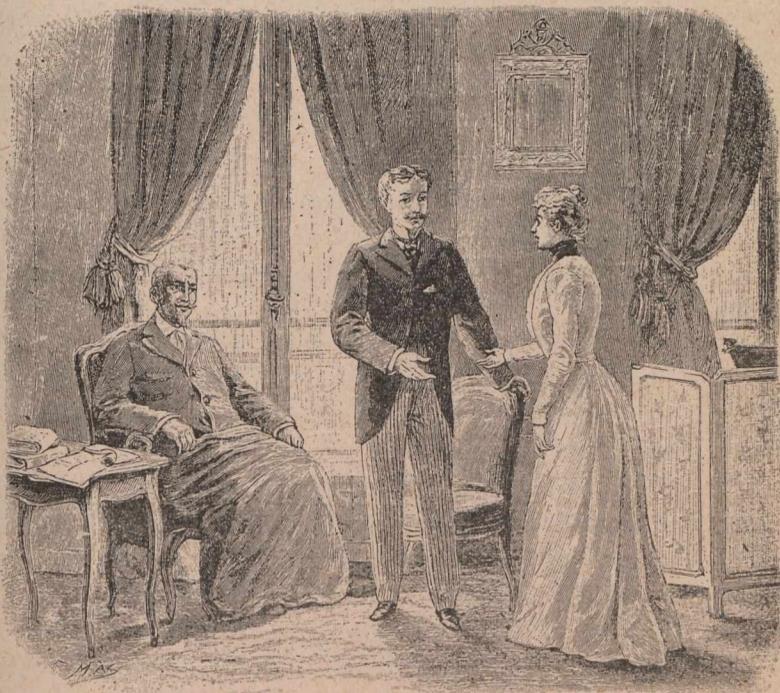
Comme il restait vide, Alexis, au cours de la visite, demanda des nouvelles de la jeune fille.

— Elle va bien, répondit le colonel, elle est là, sans doute, mais je vous dirai, elle ne vient jamais, quand je reçois quelqu'un, que lorsque je l'appelle. Je vois peu, très peu de monde, seulement quelques anciens camarades, et, vous savez, les propos de vieux militaires ne sont pas toujours pour des oreilles de jeune fille. Or, je tiens à ce que la mienne soit aussi bien élevée que si sa pauvre mère était encore de ce monde.

Et jugeant, sans doute, que les propos d'Alexis étaient moins dangereux que ceux des vieux militaires, le colonel hêla d'une voix forte :

— Eh! Brigitte! Brigitte!

Aussitôt elle vint, de son pas léger qui s'entendait à peine; sans secousse, sans bruit, elle ouvrit la porte, la referma, et, avec cette harmonie qui était en elle, et dont



Bonjour, Monsieur !

s'imprégnaient tous ses mouvements, elle s'approcha d'Alexis.

— Bonjour, Monsieur, — très simplement elle lui tendit la main, — vous êtes bien aimable d'être venu voir mon père; justement, depuis trois jours que le temps s'est refroidi, il n'a pu faire sa promenade.

— Tu me trahis, coquine, fit le colonel souriant, cela, je ne l'avais pas dit.

— Qu'y a-t-il de mal à cela? c'est triste, ennuyeux, veux-je dire, et je ne vois pas pourquoi le cacher?

— Pourquoi? eh, fillette, parce que ton vieux père a encore au cœur l'orgueil d'une santé qu'il a perdue, parce qu'il a un peu honte de s'avouer podagre, impotent, bon à rien, à charge aux autres. Mais, tu as raison, pourquoi cacher son épreuve? l'essentiel est de la supporter vaillamment.

— Il me semble, colonel, dit Alexis, que c'est bien ce que vous faites.

— Euh! pas toujours, j'ai de mauvais moments et ma pauvre Brigitte en sait quelque chose. Quand ces atroces douleurs me prennent, je ne me connais plus; et lorsqu'elles me durent un peu longtemps, je perds toute patience, toute sagesse.

Alexis ne répondit pas: il regardait Mlle de Champacé, qui s'était assise dans son coin favori, et la trouvait encore plus jolie en robe de jour qu'en toilette du soir. Elle était vêtue de gris; un gilet blanc, cravaté de noir, égayait son corsage. Cette nuance douce, un peu claire, la rajeunissait et, au grand soleil, son teint avait un éclat sans pareil que les lumières, ce fard de presque toutes les femmes, ne laissaient pas apprécier comme il le méritait.

Au bout d'une demi-heure, Alexis se leva.

— Je ne vous retiens pas, lui dit le colonel, car je sais que vos fins d'après-midi, très courtes, sont aussi très occupées. Quand viendrez-vous, le soir, faire un whist?

— Quand vous le voudrez, mon colonel, répondit Alexis, qui ne demandait que cela.

— Lundi, cela vous va-t-il?

— A merveille.

— C'est dit, mais de bonne heure, vous savez, huit heures et demie, si c'est possible, nous ne nous couchons pas tard.

Je tâcherai d'avoir avec vous mon vieil ami de *Fartigues* et l'abbé.

Alexis fut exact au rendez-vous: huit heures et demie sonnaient comme il pénétrait dans le salon de l'avenue du *Quesne*; pourtant, les deux amis que le colonel lui avait annoncés étaient déjà là.

M. de *Fartigues*, lieutenant-colonel de cavalerie, en retraite lui aussi, et à peu près de l'âge de M. de *Champacé*, était son antithèse physique. Petit, gros, rouge, chauve, il était loin de porter beau comme le père de *Brigitte*, mais en revanche, sa santé était meilleure, les ans lui étaient venus sans le toucher. Il était doux, causant, aussi aimable que M. de *Champacé* l'était peu et, à l'envers de lui, content d'un sort qui n'avait rien de particulièrement heureux, car sa carrière avait été médiocre et le grade qu'il avait atteint à grand'peine, ne s'étoilait que d'un ruban, — pas d'une rosette, — de la Légion d'honneur. Mais il n'avait jamais eu d'ambitions que sa valeur, du reste, n'eût pas justifiées. D'autres compensations, il est vrai, lui étaient accordées: il avait de la fortune, plusieurs enfants, une fort jolie femme, très mondaine. Ce dernier point ne lui plaisait guère, et il s'échappait volontiers de sa maison, dont le luxe, l'apparat, surtout, gênaient sa nature simple, pour venir fumer une bonne pipe avec son vieux camarade, chez lequel il se trouvait tout à fait à l'aise.

L'autre commensal de M. de *Champacé*, l'abbé, comme il l'appelait, était un type. Ancien aumônier militaire, une rosette rouge fermait une des nombreuses boutonnières de sa soutane. Il était de taille moyenne, assez fort, sans gênante obésité, le teint très pâle, les yeux, ses yeux bleus de Breton, semblaient d'acier sous la broussaille des épais sourcils grisonnants. Une neige de longs cheveux recourbés en demi-anneaux s'échappaient de sa calotte de velours noir, et encadraient sa belle tête de vieillard, où il y avait à la fois de la douceur du prêtre et de l'autorité du soldat.

Et la dualité de ces deux sentiments, que trahissait son visage, était la note dominante de son caractère.

Il était né soldat, né pour les ardeurs de la guerre, la fièvre des combats, les enivrements de la victoire, et sa nature rude et forte eût su résister aux découragements de la défaite. Il était né soldat, et pourtant, une vocation irrésistible le poussait vers le sacerdoce. Dans le silence des champs, où s'était écoulée son enfance, Dieu l'avait appelé, et il ne voulait pas se dérober à l'honneur qui lui était fait. Mais, tandis que son âme de chrétien exultait, son cœur de soldat saignait...

Était venu, alors, un prêtre, — celui-là même qui avait reçu ses premières confidences, puis que les hasards de la vie avaient ensuite éloigné de lui — qui avait rendu la paix à cet esprit troublé.

— Tu peux servir Dieu et ton pays à la fois, Jean, lui avait-il dit; le Dieu des armées réclame des serviteurs spéciaux, et tu peux être voué à celui qui tient entre ses mains le sort des combats et fréquenter les champs où se livrent ces mêmes batailles. Toi, tu ne te battras pas, car le Seigneur a dit à ses prêtres: "Vous ne tuerez point", mais, comme les autres, tu affronteras le péril et, si tu n'aides point à la gloire de ton pays en portant la mort dans les rangs de ses ennemis, tu y participeras en sauvant ses enfants, que tu relèveras sous les balles, pour les rendre à la vie par tes soins dévoués, ou les conduire au ciel.

Ce discours avait fait cesser toutes les hésitations de Jean Pembroc'h. Il fut prêtre et aumônier militaire. Son activité ne s'accommoda pas de l'oisiveté du temps de paix. Certes, il aimait ses soldats, et quand il leur disait "mes enfants", c'était avec tout son cœur; il s'occupait beaucoup d'eux, les moralisait, les évangélisait; mais toutes les ardeurs contenues de son âme vaillante se réveillant au son des clairons, c'est au feu qu'il aimait les suivre, sinon les conduire.

Il fut donc, sur sa demande, attaché à l'armée d'Afrique, et c'est en Afrique qu'il avait connu M. de Champacé, puis successivement, il fit la campagne de Crimée, celle d'Italie, celle du Mexique et celle enfin, inoubliable, de 1870. Là, sur le champ de bataille de Patay, ramassant les blessés sous le feu de l'ennemi avec un héroïsme auquel la chance avait toujours souri, il eut le bras traversé par un éclat d'obus.

— Heureusement que c'est le gauche, dit-il à l'ambulan-  
cier qui, à son tour, l'emportait.

L'amputation put être évitée, et la convalescence fut longue, mais la guérison vint, enfin, complète. La guerre était finie, alors, et l'abbé Pembroc'h fut attaché au corps d'armée de Lille. C'est là que vint le surprendre le décret de 1880 supprimant les aumôniers militaires.

Il avait droit à sa retraite, elle lui fut donnée, et lui qui n'avait plus de famille, vint s'établir à Paris, parce que là, il était plus près que partout ailleurs de l'armée, de ses chefs, des soldats, qu'il pouvait les voir encore, les fréquenter quelquefois, assister aux revues magnifiques, au déploiement superbe des forces militaires, vivre encore un peu, en un mot, de la vie de cette armée qui avait été la joie de son cœur, comme le Dieu de l'autel en avait été l'amour.

Il habitait donc Paris, prêtre habitué de Saint-François-Xavier, inoccupé, au sens propre du terme, mais non inutile, et bien des fois, lorsque le digne curé de la paroisse était inquiet du salut d'âme de quelque vieux militaire, de quelque ancien officier près de sa fin, ou de quelque jeune troupier mourant et récalcitrant, il lui dépêchait l'abbé Pembroc'h, qui savait si bien parler aux soldats que nul ne lui résistait.

De sa vie religieuse, l'abbé avait gardé une passion, celle de faire du bien aux âmes, aux cœurs, aux corps, n'importe

quand ni comment; et, de sa vie militaire, un goût, celui des cartes.

La satisfaction de l'une et de l'autre l'amenait chez M. de Champacé. Il lui était doux de mettre le baume de sa compatissante amitié sur l'âme ulcérée du vieux soldat, et la récompense immédiate de sa bonne action était le plaisir qu'il prenait à cette innocente partie de whist, à dix centimes la fiche, où l'on se disputait quelquefois, mais dont on sortait toujours d'accord et prêt à la recommencer.

Le colonel de Champacé avait bien encore d'autres amis, qui venaient, de temps en temps, jouer avec lui, mais ceux qu'il préférait étaient M. de Fartigues et l'abbé Pembroc'h. C'est pourquoi il avait tenu à leur faire faire la connaissance d'Alexis d'Erizel, auquel, pour ce soir, il sacrifiait un vieux capitaine d'infanterie, très grognon, très "culotte de peau", qu'il prenait d'ordinaire pour faire quatrième, mais auquel il était charmé d'avoir trouvé un remplaçant.

Les présentations faites, la table préparée par les soins de Brigitte, sans retard on y prit place, et la jeune fille alla s'asseoir, plus loin, dans son petit coin où, sur le guéridon laqué, une lampe d'argent ciselé avait été substituée au bouquet de lilas; et, silencieuse, elle se mit à broder. Alexis, de sa place, la voyait et l'admirait, si fine, si jolie et si candide, si pure, si vraiment réservée et modeste, se tenant à l'écart de gens qu'elle pensait ne pas devoir intéresser, s'effaçant discrètement devant le plaisir de son père, un peu seule, comme elle devait l'être toujours, avec ses pensées, mais résignée à cet état de choses, l'acceptant en souriant, sans chercher à s'en faire valoir, ni à s'imposer ou à se faire remarquer en quoi que ce fût.

Vers dix heures, seulement, les *rubbers* s'étant succédé et une jeune bonne en tablier blanc ayant apporté un plateau chargé de verres de punch et de gâteaux secs, elle intervint pour le lui faire poser sur une table, puis, la congédiant, elle s'approcha des joueurs, un verre à la main.

— Monsieur l'abbé, un verre de punch.

— Merci, chère enfant, dit le vieux prêtre acceptant.

Mais le colonel :

— Attends un peu, que diable! avec ton punch, que nous ayons fini cette première manche! A-t-on jamais vu interrompre une partie pour un plateau?



Monsieur l'abbé, un verre de punch.

— Bon! bon! fit l'abbé conciliant, rendant son verre à Brigitte, ne vous fâchez pas, mon colonel; nous attendrons un moment.

La manche finie et perdue par M. de Champacé et son partenaire, le commandant de Fartigues, le premier rapela sa fille, de sa voix tonnante:

— Brigitte, voilà le moment propice, apporte ton punch; s'il n'est pas glacé, encore, après cette demi-heure d'expectative, comme si on n'eût pu attendre, pour le servir, que je le demandasse!

— Oh! glacé, mon colonel, par cette température! fit Alexis, pendant que, gracieusement, Brigitte servait tout le monde.

— C'est vrai, au fait, vous avez raison, reprit M. de Champacé, du punch le 26 mai, alors qu'il y a vingt degrés dehors, c'est absurde, entends-tu, Brigitte, absurde! Le punch, cela marche avec le feu, la gelée, l'hiver; au printemps, il n'en faut plus. Invente-nous quelque chose d'autre: de l'orangeade, de la citronnade, un grog froid, ce que tu voudras, mais plus de punch, grand Dieu! plus de punch! je ne sais vraiment où tu as eu la tête de nous en offrir ce soir?

Bien qu'habituee aux boutades de son père, Brigitte, sans doute parce que celle-ci avait un témoin nouveau, eut un petit serrement de cœur, et une larme, discrètement retenue, vint faire briller l'émail de ses yeux. L'abbé, qui était fin naturellement, et que la vie avait rendu observateur, s'en aperçut, et, évitant à la jeune fille l'embarras d'une réponse:

— En voilà une affaire pour un verre de punch, dit-il; colonel, colonel, vous vous pervertissez! D'abord, il n'y a rien de meilleur que les boissons chaudes pour les rhumatisants.

— Vous tombez à pic, l'abbé, celle-ci est tiède, presque froide.

— Par votre faute, riposta le prêtre qui ne se laissait pas si aisément démonter, et puis, je sais bien des pauvres gens qui seraient rudement heureux, même en ce soir du 26 mai, et nonobstant le thermomètre, d'avoir un verre de cet excellent punch. Au lieu de vous plaindre, pensez donc à eux et le souvenir de leurs privations vous fera trouver votre sort digne d'envie.

— L'abbé! l'abbé! fit le colonel à demi désarmé, vous ne perdez rien de votre talent de prédicateur, mais il faudrait un autre auditoire à votre éloquence: j'ai le projet de re-

tenir à votre intention, pour le prochain carême, la chaire de Notre-Dame.

— Vous êtes bien bon! Je ne demanderais pas mieux, mais impossible, je n'en ai pas le temps, j'ai trop à faire avec votre conversion.

La soirée s'acheva sans autre incident.

— Eh bien! dit le colonel, serrant la main de ses invités, à quand la prochaine séance?

Ils se concertèrent et on décida d'un commun accord que ce serait pour le jeudi. Il fallait se presser: dans peu de temps, Mme de Fartigues emmènerait son mari à la campagne.

— A jeudi! fit le colonel.

— A jeudi, répéta l'abbé.

Et à Brigitte, la chère enfant qu'il aimait de tout son cœur, il ajouta malicieusement:

— N'oubliez pas l'orangeade!

## IX

A partir de ce jour, Alexis d'Erizel devint le familier du petit appartement de l'avenue du Quesne. Souple, insinuant, adroit, il sut à merveille conquérir les bonnes grâces du colonel. Son talent de joueur de whist se doublait d'un autre, qui fit bientôt les délices du vieil officier: il était de première force aux échecs. M. de Champacé adorait ce jeu, et ses vieilles jambes, si souvent malades, ne lui permettant plus d'aller faire sa partie au café de la Paix, il était ravi de s'en dédommager avec le jeune homme. Si bien, qu'entre les soirées de whist, et sans leur nuire, les jours où il ne pouvait réunir ses trois partenaires, le colonel réclamait Alexis pour sa partie d'échecs.

Celui-ci ne se faisait pas prier, l'engouement de M. de Champacé pour lui, et la liaison qui en résultait, servaient trop bien ses projets pour qu'il n'en profitât pas avec un

plaisir d'autant plus grand que c'était lui qui avait volontairement inspiré ces choses. Et puis, en dehors de toute préoccupation d'avenir, les laissant même entièrement de côté, il en était arrivé à trouver un charme puissant au modeste intérieur des Champacé et à s'y plaire plus que partout ailleurs. Peu à peu, il avait modifié ses habitudes mondaines, espacé ses visites dans les salons qu'il fréquentait assidûment, refusé plusieurs et plusieurs invitations, été notoirement infidèle aux *five o'clock* et aux soirs de quelques-unes de ces dames, pour n'entraver en rien ses relations avec le colonel. Il s'en donnait pour légitime raison qu'il avait trouvé la perle souhaitée, tandis qu'il était très nécessaire qu'il cultivât sa connaissance, entrât dans son intimité, afin d'y préparer les voies à l'intention de son cousin. Et comme ses préférences étaient d'accord avec ses intérêts, il était rare qu'un jour se passât sans l'amener avenue du Quesne.

Il aimait le colonel; cette nature un peu aigrie, très bourrue, mais droite et sincère lui plaisait. Il en admirait la simplicité et la franchise, se sentant incapable de pareils sentiments; ils lui inspiraient le respect que suggère l'innaccessible. Lui qui avait eu le cœur secrètement rongé par tant de déceptions ignorées, d'envies mystérieuses, de rancunes et de convoitises cachées, éprouvait une mauvaise satisfaction à trouver, dans le colonel, un compagnon d'infortune, qui souffrait tout haut ce qu'il endurait en silence. Enfin, il avait encore, pour M. de Champacé, cette sympathie reconnaissante, absolument irraisonnée, qui nous fait prendre à gré ceux qui, même involontairement, flattent nos passions, servent nos plans, aident à la réalisation de nos désirs.

Mais, bien plus que le colonel, c'était Brigitte qui constituait pour lui le charme du petit intérieur de l'avenue du Quesne. Brigitte avec ses yeux de ciel où il y avait à la fois un infini de pureté et un infini de lumière, Brigitte, si

fine, si jolie, si douce; si exceptionnellement bonne, patiente, indulgente, avec un sourire de tendresse qui faisait fondre l'âme en un attendrissement délicieux.

De toutes les femmes, il n'en était pas de plus contraire à la nature d'Alexis; pourtant, était-ce antithèse ou puissance absolue de son charme, il l'appréciait plus qu'aucune autre.

Jusqu'à présent, lui qui aimait la force en toutes choses, avait recherché ce don chez les femmes. Les belles créatures, fièrement campées sur des hanches solides, à la carnation éclatante, aux formes irréprochables et plantureuses, de celles dont on dit plutôt une belle personne, qu'une jolie personne, celles-là avaient toutes ses préférences.

Et Brigitte était frêle, mignonne, délicate comme une statuette de Tanagra...

Il aimait naguère les luxuriantes chevelures noires dont le flot d'encre, s'il n'était retenu, baiserait les talons, et qui rachètent en abondance leur manque de finesse et leur coloris sans reflets.

Et Brigitte avait de doux cheveux couleur de soleil, dont chaque impression de lumière variait la teinte subtile et qui étaient fins comme des fils de soie...

Il aimait aussi les larges sourires prometteurs sur les dents éclatantes, les teints mats ou ambrés, les yeux étincelants au regard ardent et provocant.

Et Brigitte avait une petite bouche d'enfant, de petites dents laiteuses qu'elle montrait peu, un coloris de pastel, tant il était blanc et rose, et des yeux chastes et doux, des yeux d'ange ou de rêve...

Et Brigitte était la réserve, la retenue même, sinon la timidité; et si la décision habitait son esprit, son exquise douceur n'en laissait rien deviner, car elle ne l'imposait jamais à personne.

Et pourtant Alexis aimait Brigitte!...

C'est-à-dire, pas d'amour, il l'appréciait, la trouvait jolie, exquise, adorable, ne jugeait aucune femme digne de lui être comparée, mais il ne l'aimait que pour le compte d'un autre et il se répétait souvent, songeant à son cousin :

— Quel cadeau je vais lui faire là!

Et ce cadeau, bien qu'il en prisât la valeur, l'idée ne lui venait jamais de le garder pour lui. Qu'en aurait-il fait? N'avait-il pas décidé qu'*avant tout* il devait être riche!... Riche!... et il était pauvre, et Brigitte était pauvre!... C'était pour lui le fruit défendu!

Cette condition posée suffisait pour le garantir de tout entraînement fatal, et lui dicter une conduite qui ne pouvait ni ne devait se démentir vis-à-vis du colonel et de la jeune fille. Mais eux, forcément ignorants de la véritable situation, n'allaient-ils pas faire fausse route, voir en Alexis un prétendant et, en l'attirant, croire l'encourager? Il ne s'agissait pas de les laisser s'égarer dans cette voie, car cela eût pu tout compromettre; seulement, il était difficile de les en détourner efficacement et discrètement.

Avant de le faire nettement, Alexis, qui pensait à tout, fut travaillé par une crainte. Si, le recevant, l'introduisant dans sa plus stricte intimité, le colonel croyait se ménager un gendre, le détromper, n'était-ce pas se faire fermer la porte? D'un autre côté, si vraiment il avait cette idée-là, l'y laisser persévérer, quel péril!

Ce fut Brigitte qui le tira d'incertitude. Elle l'avait traité d'abord avec politesse, puis avec reconnaissance, pour le plaisir qu'il procurait à son père et, de ce généreux sentiment, en naquit un autre: celui d'une cordiale camaraderie, plutôt que d'une sympathie, qui, sans trouble, sans coquetterie, avec un naturel et une simplicité parfaite, pouvait éveiller l'idée d'un attachement fraternel, jamais d'une inclination tendre.

La nature d'Alexis repoussait-elle celle de la jeune fille? Il n'y eût eu rien d'étonnant à cela, si elle l'eût entièrement

connue; mais comme elle l'ignorait, que ce qu'il lui montrait, tout à fait à son avantage, ne pouvait l'éloigner de lui, il ne fallait pas chercher là la cause de l'indifférence d'amour qu'il lui inspirait; mais bien plutôt croire que le tact affiné de Brigitte lui avait, par une prescience inconsciente, révélé que ce n'était pas là celui qu'elle devait aimer et que peut-être, sans le savoir, elle attendait.

Elle mit donc un soir — aucun but précis, pourtant, ni aucun calcul ne dictant ses paroles, — Alexis complètement à l'aise, sous le rapport de leur réciproque entente.

C'était après le dîner: le colonel, qui avait été très éprouvé toute la journée par ses douleurs, lisant le journal, s'était endormi sur son fauteuil, et lorsque Alexis était entré, Brigitte, heureuse de l'accalmie des souffrances de son père, et d'un repos qu'elle voulait prolonger, s'était avancée vers le jeune homme et, d'un joli geste, un doigt sur ses lèvres, et l'autre main désignant le vieillard endormi, elle lui avait demandé de ne pas le réveiller.

Marchant sur la pointe du pied, Alexis était donc venu s'asseoir près de Brigitte et, presque bas, ils causaient.

La jeune fille lui disait combien la journée de son père avait été pénible et qu'il avait beaucoup souffert.

— Heureusement, dit Alexis, qu'il vous a pour le soigner, le dorloter, le consoler; que ferait-il sans vous?

— Oh! je lui suis indispensable, fit Brigitte de son joli ton ingénu, et je m'en réjouis; c'est si bon d'être utile, surtout à ceux que l'on aime!

— Pourtant, un jour viendra où vous quitterez Monsieur votre père?

— Jamais! fit Brigitte, étonnée et comme interrogeant pour savoir le sens des paroles d'Alexis qui lui échappait.

— Mais, quand vous vous marierez.

— Me marier? répéta Brigitte, je n'y pense point, ma vie est trop remplie pour que je puisse le faire, puis, je n'en ai ni le goût ni le désir.

— Vraiment?

— Vraiment. Je ne me crois pas du tout la vocation du mariage.

— Moi non plus, se hâta de répondre Alexis, j'ai déjà toutes les préférences, toutes les habitudes, toutes les manières d'un vieux garçon. Vous me verrez, puisque vous êtes plus jeune que moi, mourir dans la peau d'un célibataire.

Et Brigitte, ayant accueilli cette déclaration avec un sourire qui n'était évidemment ni contrarié, ni surpris, ni déçu, Alexis en augura, qu'avec la jeune fille, les choses étaient bien au point, et qu'il était inutile d'insister, mais que c'était avec le colonel qu'il s'agissait maintenant de préciser. Comme l'entreprise se montrait plus difficile, cette lâcheté humaine, qui nous pousse toujours à reculer la mise en action des choses qui nous coûtent, le fit tarder un peu.

Non seulement il venait presque quotidiennement avenue du Quesne, mais quelquefois il y dînait.

Ces jour-là étaient pour Brigitte des jours d'épreuve, surtout lorsque le colonel était rendu peu endurant par des douleurs plus aiguës. Il aurait voulu que tout chez lui fût tellement irréprochable que rien ne lui paraissait jamais assez bien.

Sa fille, pourtant, faisait des prodiges, avec sa modeste petite servante, dont l'inexpérience autorisait des gages modiques, et qui avait plus de bonne volonté que de savoir. Et elle en réalisait encore en assurant la table, servie comme elle l'était toujours, avec d'aussi modiques ressources que celles dont elle disposait. Son père tenait les cordons de la bourse fort serrés, dans un but d'économie assurément louable, mais dont la poursuite mettait souvent la pauvre Brigitte dans de cruels embarras.

Ce samedi-là, Alexis dînait donc chez les Champacé avec le commandant de Fartigues et l'abbé, car c'était soir de whist. Ils étaient réunis dans la salle à manger, autour

d'une table, que Brigitte avait gentiment ornée de fleurs de saison. On avait trouvé le potage dans les assiettes, ce qui simplifiait le service. Le colonel l'avait déclaré froid, et l'abbé avait cherché à l'en consoler, en l'assurant que, dans le purgatoire des gourmands, il serait bouillant. Un filet de madère, d'avance découpé par les soins de Brigitte, y avait succédé, qui n'avait pas encore eu l'approbation du terrible amphytrion; enfin, la petite bonne apporta devant lui un poulet rôti, car M. de Champacé se réservait le découpage des pièces importantes.

Il était en train de raconter une histoire d'Afrique.

— Nous étions donc campés dans la plaine...

Et tout en parlant, il aiguisait méthodiquement son grand couteau sur le fond de son assiette retournée, vieille habitude de *mess* et de restaurant, que les lames les mieux effilées et les timides observations de sa fille sur l'inutilité de ce repassage public, n'avaient pu lui faire perdre. Il saisit le poulet avec une fourchette et, cherchant à le désarticuler, il continuait:

— C'était la nuit, on voyait au loin les feux des autres régiments...

Le poulet résistant à l'effort, le colonel reprit son couteau et, retournant de nouveau son assiette, l'y aiguisa derechef, en scandant ses mots selon ses mouvements:

— On n'entendait d'autre bruit que le cri des chacals, qui, de temps en temps, déchirait le silence nocturne...

Il reprit la volaille:

*Mary Floran.*

*(A suivre)*





## LES AGONIES DE L'AME

A Monsieur l'abbé CATTEAU D'AUBOURDIN.

**C**hrist, Verbe de Dieu, tu le sais si je t'aime  
Puisque sur ton autel je me suis immolé;  
Dis-le-moi donc pourquoi sur mon front accablé  
As-tu laissé gronder la rage et l'anathème?  
Pourquoi prends-tu plaisir à te jouer de moi,  
De moi, l'être d'un jour fait d'argile et de boue?

Fils de Marie, ô Christ, Verbe de Dieu, pourquoi  
Déchirer mon visage et souffleter ma joue,  
Pourquoi continuer de me meurtrir le cœur?  
Ne le sais-tu donc pas? Sur le bord de ce gouffre  
C'est un atôme humain qui t'appelle et qui souffre,  
C'est un roseau qui pense et qui prie et qui meurt.

Christ, trop lourde est ta croix sur mes membres livides,  
Christ, pour mes yeux de chair il est trop haut ton ciel,  
Et mon cœur gros de haine est imbibé de fiel,  
La foi, l'espoir, l'amour, sont pour lui des mots vides.

O Seigneur, je blasphème et je manque de foi,  
Oui, ma blessure est grande, oui mon âme est brisée,  
Mais n'as-tu pas souffert bien davantage, toi,  
Quand tu versais pour nous cette sainte rosée,  
Ce breuvage divin de larmes et de sang?

Aux heures de dégoût, aux heures de souffrance,  
O sang du Christ, sois-moi le vin rafraîchissant  
Qui remet dans le cœur la force et l'espérance.  
O Jésus, donne-moi ton calice et ta croix,  
Car je veux m'enivrer à cette coupe amère,  
Car je veux avec toi monter sur le Calvaire,  
O Christ en qui j'espère, ô Maître en qui je crois!

*J. L.*

New-York, 10 décembre 1901.

# L'HOPITAL GENERAL DE ST-BONIFACE <sup>(1)</sup>

DE LA RIVIERE-ROUGE

(Suite)

---

1846

En se prosternant aux pieds de leur évêque, au premier de l'an 1846, les Sœurs Grises de St-Boniface reçurent, comme l'année précédente, une bénédiction sainte, imprégnée de bonté paternelle. Mgr Provencher appréciait de plus en plus le dévouement de ses religieuses.

Il leur fit part de ses espérances de trouver dans la nouvelle année une issue plus heureuse à l'entreprise de leur bâtisse, et comme pour faire diversion à une si longue attente, il leur proposa de prendre soin d'une pauvre vieille assiniboine, sans parents, sans secours et sans abri. On ne put cependant la recevoir à l'évêché, bondé plus qu'au possible; mais, en lui trouvant un logis au voisinage, elle fut nourrie, vêtue, le bon pasteur pourvoyant à tout ce qui lui était nécessaire.

Sœur Saint-Joseph se trouva honorée d'assumer toute sollicitude envers la pauvre, qui se redressait avec fierté quand on lui demandait ses noms et prénoms. Elle s'était mariée deux fois, deux Canadiens l'ayant trouvée digne de leur choix. En dernier lieu, c'est Madame Dubois. Ce titre cependant est moins agréable à son oreille que celui que lui donnent affectueusement les Sœurs, en la nommant "grand'mère Dubois."

Cette expression filiale obtient tout; ce qui n'adoucit pas peu la tâche onéreuse de la bonne sœur Saint-Joseph, dans ses soins de propreté envers la chère vieille, qui se trouve encore trop souvent en contact avec les sauvages.

(1) Voir REVUE CANADIENNE du mois de janvier 1902.

D'ailleurs, la bonne mère conserve une respectabilité que lui ont donnée le saint baptême et les autres sacrements qu'elle a reçus. On la trouve enfin bien aimable la chère *grand'mère Dubois!*

Les classes semblent marcher sans bruit dans la relation des faits qui se pressent sous notre plume; cependant l'enseignement scolaire s'avance avec succès.

Dans cette année 1846, cent élèves d'une assiduité satisfaisante apprennent à lire, à écrire, à calculer, s'initient aux éléments de la grammaire, de l'histoire, etc., et reçoivent l'instruction des vérités de la foi, avec grand profit.

Les institutrices s'efforcent de les former peu à peu à la bonne éducation de famille, à cette civilité chrétienne sans laquelle la science demeure inerte dans l'intelligence de l'enfant. Elle leur inspire des sentiments nobles et élevés de gratitude envers ceux qui leur font du bien.

Le 12 février est un grand anniversaire ignoré probablement de plusieurs; elles le signalent à leurs écoliers et écolières. A pareille époque naquit leur premier pasteur, le vénérable évêque de St-Boniface.

Ce grand jour ne peut pas passer inaperçu. Il faut que les agneaux bondissent de joie et d'allégresse autour de la houlette.

Une fête est inaugurée; les parents invités accourent en grand nombre. Dans un dialogue délicatement inspiré, les enfants s'entretiennent des grandeurs de l'épiscopat et des devoirs, des honneurs à rendre à ceux qui sont revêtus de cette dignité. On fait des rapprochements, d'heureuses allusions amènent le nom du bon pasteur sur les lèvres enfantines. Qui peut méconnaître l'apôtre de Saint-Boniface?

L'assistance s'attendrit. De douces larmes témoignent de l'affection et de la reconnaissance pour leur premier missionnaire. Mgr Provencher accepte ces louanges des enfants non pas pour l'encens qu'il en reçoit... mais pour l'appréciation qu'il peut faire de l'excellent résultat qu'apporte chez eux la

formation de l'esprit et du cœur; et prenant de plus en plus souci de son œuvre, il ne songe qu'à la construction du couvent.

Au mois de mars, sous la protection du glorieux saint Joseph, il envoie des hommes aux savanes pour la coupe du bois. A peine la neige est-elle disparue, le soleil printanier a-t-il quelque peu réchauffé la terre qu'il s'occupe à faire creuser les fondations.

Le 18 mai, les Sœurs ont la consolation de voir les maçons et les charpentiers à l'œuvre.

Sous des climats plus chauds, le mois de mai est le mois des fleurs... la brise est caressante; mais, près du pôle, le gazon, les feuillages renaissent à peine. Partout néanmoins, mai est le mois le plus beau! Il est consacré à la reine des cieux. Où ne redit-on pas ses louanges?

Sur cette plage les cœurs n'ont pu s'élever encore que par la prière; nul chant ne s'est fait entendre à l'autel de la Vierge. Mais voici les enfants. Nous les avons vus en grand nombre déclamant si bien... Ils vont chanter ce mois béni... Nouvelle consolation pour le pieux évêque de Saint-Boniface, heureux d'introduire dans sa cathédrale les exercices de cette délicate dévotion. A l'heure bénie, quand la foule se presse, on le voit s'agenouiller le premier aux pieds de celle qu'on n'invoque jamais en vain.

Un beau jour de juin réunit la petite communauté toute dévouée à la Reine des vierges. Nos trois ferventes postulantes, les sœurs Connolly, Withman et Cusson, ayant terminé leur postulat, demandent de revêtir l'habit religieux des Sœurs de la Charité dont elles ont étudié les devoirs et les obligations.

Les sœurs fondatrices, comptant sur la persévérance de si bonnes dispositions, les présentent à Monseigneur leur évêque, qui veut bien, le 17 de ce même mois de juin, bénir leurs saintes livrées en présence de ses prêtres missionnaires, les révérends pères Aubert et Taché, et M. Laflèche. Le pontife les encourage à soutenir par une conduite sainte et modeste la

dignité et la simplicité de l'habit dont elles sont revêtues et les exhorte à la générosité dans les sacrifices.

Il est bien inspiré le pieux prélat, l'heure ne va pas tarder où ces nouvelles novices auront occasion de témoigner une ardeur qui ne doit pas se traduire seulement par un sentiment ou une démarche. Il faudra de bon cœur s'immoler.

Une maladie contagieuse s'annonce chez les enfants; elle se communique avec une rapidité étonnante et atteint pernicieusement les adultes. Sœur Lagrave ne peut suffire au soulagement d'un si grand nombre. Les chères novices seront ses aides, elles partageront avec elle la peine et la fatigue; sœur Connolly surtout sera d'un grand secours à cause de sa connaissance des langues du pays. Une lettre de sœur Lagrave nous présente la scène de cette épidémie.

“ Le bon Dieu a levé son bras sur notre pauvre pays. L'ange exterminateur frappe par son ordre, à droite, à gauche, sans nulle distinction.

“ La rougeole qui n'a pas paru ici depuis vingt-sept ans, s'est annoncée depuis deux mois avec des symptômes alarmants. A vrai dire, elle n'a pas fait de victimes; mais elle a laissé en ceux qu'elle a atteints un germe de maladie plus funeste, puisque peu de jours après sa disparition succède une dysenterie du genre putride. Un grand nombre d'enfants en meurent.

“ Les adultes des deux sexes subissent la contagion. La mort va décimer la population; elle a envahi toutes les maisons sans en épargner aucune. Le père, la mère sont gisants, aux prises avec l'agonie, et autour d'eux quatre, cinq ou six enfants gémissent, se tordent sur leurs grabats. C'est à fendre le cœur. Les soins sont prodigués, mais les remèdes semblent inutiles; d'ailleurs la provision qui se trouve au pays est déjà épuisée; et la maladie continue son œuvre de destruction.

\*\*\*

(A suivre)

## LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

---

All pleasure must be bought at the price of pain. For the true, the price is paid before you enjoy it; for the false, after you enjoy it.

JOHN FOSTER.

Il y a quatre mois que le Congrès de Springfield a eu lieu, laissant à une commission permanente le soin de continuer son œuvre et de la mener à bonne fin. L'enthousiasme s'est quelque peu ralenti, ou plutôt, a fait place à un état d'esprit plus calme et beaucoup plus propre à l'action sérieuse, puissante, qui seule peut amener le succès. Les prophètes de malheur, on le sait, n'ont pas craint d'élever la voix et de prédire la futilité des efforts nouveaux faits par les nôtres pour tirer leurs comptes au clair avec les assimilateurs et pour faire avancer d'un pas la cause, chère à tous, du clergé national et de la conservation dans toute son intégrité, de la langue, de la foi et des coutumes apportées par les Canadiens-Français qui ont passé la frontière. Certes, nous pouvons bien l'avouer aujourd'hui, les paroles déconcertantes lancées contre l'œuvre du Congrès par ces compatriotes chez qui la tiédeur avait remplacé l'énergique ardeur du passé n'ont pas été sans jeter la tristesse dans bien des âmes. Dix ans s'étaient écoulés depuis le dernier congrès, et encore son succès restait-il une chose problématique, indécise qui, ajoutée aux déboires nombreux rencontrés jusque-là, n'était pas de nature à faire espérer beaucoup de celui qu'on proposait. Pourtant, les chefs franco-américains, les véritables ceux-là, comprenaient l'importance d'une pareille réunion, et ils la convoquèrent en dépit de tout. On voulait tenter un dernier effort, porter un nouvel assaut contre l'œuvre dépri-

mante de l'assimilation, avec le ferme espoir, que, cette fois, l'expérience du passé servirait à quelque chose et imprimerait à la barque franco-américaine une direction plus sûre qui la conduirait définitivement au port.

Le congrès eut lieu. Il fut beau, grand, digne de ses organisateurs, digne de l'œuvre qu'il devait promouvoir. Les lecteurs de la "Revue" ont été tenus au courant de tout cela. Ils savent quel immense cri de triomphe est parti de nos groupes franco-américains quand, le 3 octobre 1901, il fut établi que le Congrès de Springfield avait donné un éclatant démenti à toutes les sombres prévisions des faux prophètes, avait renversé tous les obstacles, et laissait après lui une œuvre durable. Il y eut des réjouissances aux Etats-Unis; il y eut des réjouissances au Canada et il n'est peut-être pas un Canadien sur le continent, qui, ce jour-là, ne se soit senti plus grand, qui n'ait cru avec une foi plus ardente, à la gloire future de sa race, à la fécondité débordante de son œuvre. Ah! ces jours-là furent beaux! Ils furent sublimes, malgré l'incertitude qui voilait encore les espoirs nés au contact d'une démonstration en apparence purement patriotique. Mais l'élan était donné, les forces vives de la nationalité étaient concentrées sur un point, on se sentait les coudes. C'était l'union, cette union, source de force, qui promettait déjà, dans ce simple déploiement d'énergie, des triomphes insoupçonnés, inénarrables. Nos compatriotes américains eux-mêmes, oubliant les préjugés de race, ne crurent pas indigne d'eux de nous tendre une main amicale et de saluer avec admiration la "puissance nouvelle" qui apparaissait avec un éclat inusité à l'horizon politique du pays. C'était autant de gagné, les amis véritables sont toujours trop peu nombreux, mais ce n'était pas le but du congrès. Néanmoins, on vit dans ces adhésions spontanées un signe indéniable de ce qu'on pouvait en attendre sur un autre terrain. L'œuvre du Congrès commençait à s'affirmer et prouvait déjà par des

succès, que nous pourrions appeler un "lever de rideau", qu'elle était bonne et viable.

Où en est-on rendu aujourd'hui, avec l'œuvre du Congrès de Springfield? Voilà une question que plusieurs se sont posée, que nous nous sommes posée nous-même en constatant le calme plat qui avait succédé à l'effervescence du mois d'octobre. Qu'on se rassure bien vite. Le silence qui semble s'être fait autour de l'œuvre du Congrès n'est pas autre chose que ce silence religieux, imposant qui entoure, dans des questions comme celle qui nous occupe, la lente élaboration du travail puissant des âmes et des pensées. La Commission permanente est entrée en besogne. Son organisation est complète et son premier acte officiel, qui est comme sa prise de possession des prérogatives qu'on lui accorde, a été révélé à tous les Canadiens des Etats-Unis et du Canada, dans une proclamation admirable qui les lecteurs de la "Revue" ne liront pas sans intérêt. La voici:

#### COMPATRIOTES,

Considérant que le mandat des délégués au Congrès de Springfield n'expirera que lors de la convocation d'un nouveau congrès;

Considérant que la Commission permanente créée par le Congrès de Springfield a pour mission de réaliser les vœux et les aspirations des délégués à ce congrès;

Considérant que, de fait, le Congrès de Springfield, avec ses quelque huit cents délégués, siège en permanence par la dite Commission;

La Commission permanente, à sa première réunion, tenue à Worcester, Mass., le 12 décembre 1901, a arrêté l'organisation suivante:

#### ORGANISATION GENERALE.

Il y aura, en outre de la Commission permanente déjà constituée conformément aux résolutions adoptées par le

Congrès de Springfield: premièrement, un comité permanent dans les diocèses suivants: Boston, Burlington, Hartford, Manchester, Portland, Providence, Springfield, New-York, Albany et Ogdensburg; deuxièmement, un comité local dans chaque paroisse formée de Franco-Américains et dans chaque groupe de catholiques d'origine canadienne-française non érigé en paroisse.

#### I. COMITÉS LOCAUX.

##### (a) *Organisation.*

1. — Les délégués dûment accrédités au Congrès de Springfield et demeurant dans les limites d'une paroisse composée de catholiques d'origine canadienne-française formeront de droit le Comité local dans telle paroisse. Là où il n'y a pas de paroisse ainsi composée, les délégués de la localité formeront le Comité local.

2. — Les paroisses ou groupes qui n'ont pas envoyé de délégués au Congrès de Springfield pourront former un Comité local. Les membres devront être d'origine canadienne-française ou regardés comme tels, être catholiques pratiquants et se faire accréditer par le Secrétaire de la Commission Permanente.

3. — Tout Comité local se composera d'au moins cinq membres. Le quorum des réunions sera de trois membres. Le Comité local pourra s'adjoindre de nouveaux membres à son gré pourvu qu'ils aient les qualités spécifiées plus haut.

4. — Dès sa première réunion tout Comité local devra élire un président, un secrétaire, un trésorier et deux apurateurs de comptes. Il pourra aussi élire tels autres dignitaires qu'il lui plaira.

5. — Tout en laissant à chaque Comité local la liberté de faire son propre règlement intérieur, la Commission permanente croit devoir poser pour bases les conditions suivantes:

(a) Tout vote aura lieu au scrutin secret.

(b) Toute proposition devra réunir la majorité des voix pour être adoptée.

(c) Toute vacance parmi les dignitaires sera remplie à la première occasion.

(d) Aucun frais ne sera encouru sans l'autorisation écrite du président, qui lui-même devra toujours avoir l'assentiment du Comité.

(b) ATTRIBUTIONS DES COMITÉS LOCAUX.

Le Comité paroissial ou local a pour attributions de travailler activement dans son territoire: 1° à la mise en pratique des résolutions du Congrès de Springfield; 2° à la perception des fonds destinés au soutien de la bonne cause; 3° de fournir au Comité permanent dans son diocèse toutes les informations et statistiques que ce Comité lui demandera, et à transmettre au dit Comité diocésain les plaintes et les pétitions qui entrent dans le cadre des résolutions du Congrès de Springfield.

(c) FONDS DES COMITÉS LOCAUX.

1. — Chaque Comité local aura son fonds particulier. Il gardera pour lui 10 pour cent de toutes les sommes recueillies par son entremise; en remettra 15 pour cent à son Comité diocésain et fera parvenir le reste, soit 75 pour cent, à la Commission permanente. Le Comité local administrera son fonds comme il l'entendra, mais toujours en rapport avec l'œuvre du Congrès de Springfield.

2. — Tous les mois le président du Comité local fera parvenir au trésorier du Comité diocésain et au trésorier de la Commission permanente la proportion ci-haut spécifiée des sommes recueillies dans son territoire.

(d) INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX COMITÉS LOCAUX.

1. — Les Comités locaux trouveront un principe de vie en se constituant en cercles littéraires ou dramatiques, en

clubs de naturalisation, ou encore en organisant des cours de conférences, en établissant des bibliothèques et des écoles du soir. Ils devront se faire un point d'honneur de se mettre généreusement au service des œuvres paroissiales.

2. — Les Comités locaux veilleront à ce que chaque année la fête de saint Jean-Baptiste soit célébrée dignement dans leur paroisse ou dans leur localité. Dans les centres où il y a plusieurs paroisses, les divers Comités locaux s'entendront pour n'avoir qu'une seule et même manifestation.

3. — Les Comités locaux ne devront s'occuper que des questions absolument en rapport avec les résolutions du Congrès de Springfield, sous peine d'être désavoués par la Commission permanente.

4. — Tous les délégués au Congrès de Springfield sont instamment priés de se réunir, dans leurs paroisses ou groupes respectifs, d'ici au 15 mars 1902 et d'élire les membres de leurs bureaux. Après quoi ils communiqueront au Secrétaire général de la Commission permanente le résultat de ces élections, ainsi que les noms et l'adresse de leurs dignitaires, le nombre des membres et les dates de leurs réunions ordinaires. En retour, ils recevront un certificat faisant foi de leur existence légale, et aussi les instructions nécessaires au bon fonctionnement de leurs comités respectifs.

## II. COMITÉS DIOCÉSAINS.

### (a) *Organisation.*

1. — Il y aura un Comité permanent dans chacun des diocèses suivants: Boston, Burlington, Hartford, Manchester, Portland, Providence, Springfield, New-York, Albany et Ogdensburg. Ce Comité diocésain se composera de cinq membres nommés par la Commission permanente et des membres de la Commission demeurant dans le diocèse, lesquels feront partie du Comité diocésain "ex officio",

mais sans y occuper de charge. Le quorum des réunions du Comité diocésain sera de trois membres. Il se réunira au moins deux fois par année aux lieux et dates qu'il fixera, et aussi souvent que son président le jugera à propos.

2. — Le Comité diocésain, une fois nommé, se réunira au lieu et à la date fixés par le président de la Commission permanente et fera l'élection de ses dignitaires, à savoir: un président, un secrétaire, un trésorier et deux apurateurs de comptes. Quand une vacance se produira elle sera remplie à la première réunion ordinaire suivante.

3. — Les délibérations et les archives des Comités diocésains seront absolument secrètes. Tout vote aura lieu au scrutin secret. Le Trésorier sera tenu de fournir un cautionnement.

(b) ATTRIBUTIONS DES COMITÉS DIOCÉSAINS.

1. — Les Comités diocésains ont pour mission: 1° de recevoir les informations, statistiques, plaintes, griefs et tout document quelconque à eux soumis par les Comités locaux; 2° de collationner ces travaux; 3° de s'enquérir du bien-fondé des griefs, de la valeur des témoignages et des antécédents des personnes mises en cause; 4° de rédiger des notes, mémoires, requêtes et tout autre travail qui leur sera demandé par la Commission permanente.

2. — Quand un Comité diocésain en sera venu à la conclusion, après l'avoir soigneusement étudié, qu'il faut donner suite à certain cas dont il aura été saisi, il le soumettra à la Commission permanente, qui décidera de la marche à suivre et des mesures à prendre pour obtenir une solution équitable.

3. — Les Comités diocésains devront veiller à ce que les Comités locaux accomplissent leur travail dans leurs paroisses ou groupes respectifs. Là où il n'y aura pas de Comité local le Comité diocésain s'occupera d'en former un aussitôt que possible.

## (c) FONDS DES COMITÉS DIOCÉSAINS.

Chaque Comité diocésain aura son trésorier particulier alimenté par un revenu de 15 pour cent sur les recettes des Comités locaux dans son diocèse. Ce fonds servira à couvrir les frais du Comité diocésain. Le trésorier ne pourra faire aucun déboursé sans l'autorisation écrite du président, qui lui-même devra avoir l'assentiment de la majorité des membres du Comité.

## III. MODE DE PERCEPTION DES FONDS.

La Commission permanente, en vertu des pouvoirs à elle conférés par le Congrès de Springfield, demande par année aux Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York :

1° A chaque paroisse....	\$5 00
2° A chaque groupe non érigé en paroisse.	5 00
3° A chaque association d'hommes ou de femmes, par membre....	10
4° Aux membres des professions libérales, aux commerçants et aux négociants.	1 00
5° A chaque particulier adulte....	10
6° A chaque enfant....	01

Il est entendu que toutes ces cotisations seront volontaires et que, sauf les cotisations des sociétés, qui devront être envoyées au trésorier général de la Commission permanente, elles seront recueillies par les Comités locaux dans les premiers six mois de chaque année de calendrier. Les Comités locaux, ainsi qu'il est dit plus haut, garderont pour eux 10 pour cent de toutes les sommes recueillies, en remettront 15 pour cent à la Commission permanente. A la fin de chaque année les Comités diocésains et la Commission permanente remettront aux Comités locaux un état aussi détaillé que possible de l'emploi des fonds à eux confiés.

## CONCLUSION.

Nous espérons que le projet d'organisation esquissé plus haut recevra votre adhésion et que vous aiderez à le réaliser le plus tôt possible. Dans une œuvre comme celle-ci, ce qui importe surtout, ce sont les principes et les choses essentielles. Les questions de détail ne devraient pas troubler l'entente générale. Nous vous prions donc instamment de vouloir bien collaborer à la tâche si délicate et si difficile qui nous a été confiée par le Congrès de Springfield. Car, il ne faut pas se le dissimuler, à défaut de la coopération incessante de toutes les bonnes volontés, nos efforts seront vains. Avec le concours de tous, le succès est assuré. N'ayons garde de l'oublier!

La Commission permanente:

OMER LARUE, Président.

J.-A. FAVREAU, Secrétaire.

Voilà, n'est-ce pas? un document qui mérite d'être conservé avec soin par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des nôtres aux Etats-Unis. Et si nous le consignons dans la "Revue", c'est que nous l'y croyons mieux protégé contre l'oubli. Placé au milieu des perles sans nombre que contient déjà cet écriin de la pensée nationale, nous sommes sûr qu'on l'y remarquera moins à cause de sa beauté que de l'idée généreuse dont il est l'expression.

Cette organisation due au travail de notre Commission Permanente, nous avons raison d'en être fier, d'autant plus qu'elle reçoit déjà l'approbation du clergé franco-américain. Plusieurs de nos prêtres les plus distingués ont, dès aujourd'hui, versé une généreuse obole dans la caisse nationale. Comme toujours, nous les retrouvons au premier rang lorsqu'il s'agit de faire des sacrifices, lorsqu'il s'agit de contribuer à l'agrandissement du patrimoine français et catholique aux Etats-Unis. Nous voudrions pouvoir livrer à la publicité les noms de ces patriotes; la crainte seule de les livrer à la vindicte de certaines autorités per-

sécutrices nous en empêche. Mais avec quelle profonde joie, avec quelle piété filiale nous conservons ces noms au fond de nos cœurs!

“Le droit est le souverain du monde”, a dit Mirabeau, quelque part. Jusqu’ici ce souverain s’est montré plutôt cruel pour nos compatriotes, aux Etats-Unis. Retranché à des hauteurs inaccessibles ou derrière des murailles infranchissables, il n’a pas laissé tomber jusqu’à nous la plénitude de ses faveurs. Peut-être, comme nos rois politiques, se laissait-il entraîner par les attentions empressées de courtisans peu scrupuleux? Quoi qu’il en soit, il semble se montrer plus clément à notre égard et nous avons lieu de nous réjouir. Sans doute, la Commission Permanente, par le fait seul qu’elle existe, ne fera pas disparaître tous les abus, ne redressera pas tous les torts dont nous avons à nous plaindre. Elle prépare simplement la bataille en dressant un plan stratégique où chaque corps d’armée pourra évoluer à son aise et d’une façon efficace. Elle distribue les sentinelles avancées, elle poste les garnisons dans les forteresses les plus menacées, elle prépare la ligne de défense et d’attaque de telle sorte que, le jour du combat venu, tous, avec une furia admirable, voleront à la conquête des saintes prérogatives que nous légua la tradition, mais dont le fanatisme de race nous dispute la possession. Le travail de la Commission Permanente n’a encore été et ne sera peut-être encore longtemps qu’un travail d’organisation. Mais, c’est par là qu’il faut commencer. On l’admet bien, aujourd’hui que l’on constate comment l’imprudence et la précipitation ont frappé de stérilité un si grand nombre des sacrifices faits dans le passé. “Prenez bien le temps de résoudre ce que vous voulez faire, et faites bien tout ce que vous avez résolu”, disait Franklin aux patriotes de son temps. Ce conseil il le donnait à tous les lutteurs de toutes les nationalités et nous le répétons, nous aussi, à nos compatriotes, qu’une lutte vieille

d'un demi-siècle allait rertouver attiédís. Cinquante ans, c'est peu de chose dans l'âge d'un peuple; c'est bien peu, surtout pour un peuple qui a passé par les plaines d'Abraham et qui a dû se relever malgré l'abandon des siens, malgré l'influence démoralisatrice de ses conquérants; c'est bien peu encore pour ce rameau français greffé sur l'arbre américain et qui est aujourd'hui vigoureux, plein de force, malgré toutes les tempêtes qui ont menacé sa vie, malgré tous les efforts qui ont été faits par l'intolérance pour détourner le courant de sève qui l'alimentait et lui infusait une indestructible vitalité. Combien de nationalités aux Etats-Unis peuvent se vanter d'avoir accompli ce que l'élément français y a accompli? Les assimilateurs le savent et leur rage de dévastation est peut-être rendue plus profonde encore par le fait qu'elle ne peut se mouvoir sur toute la surface du continent sans fouler sous ses pas la trace bénie et lumineuse du génie français qu'elle veut détruire.

Les Franco-Américains ont fait beaucoup dans cinquante ans, s'ils ont trouvé le secret de leur grandeur et un moyen efficace de favoriser son épanouissement. Ils ont souffert sans doute; mais, suivant le mot de Confucius, s'ils sont allés à l'école de la souffrance, ils y ont appris beaucoup. Qu'ils soient donc fiers de pouvoir, dès maintenant, profiter de l'expérience acquise dans de telles conditions. Les sacrifices qui ont été faits en leur nom sont autant de germes précieux que l'épreuve est venue féconder, et qui promettent de rendre au centuple ce qu'ils ont coûté. Avec la Commission Permanente ils peuvent déjà parler de la moisson prochaine; ils peuvent déjà contempler avec joie les prémices d'un triomphe qui se prépare, et qui sera d'autant plus beau, plus complet et plus sublime, qu'il aura coûté plus cher.

*J.-L.-K. Laflamme.*

Woonsocket, R.-I., 25 février 1902.

## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

La guerre africaine. — La Hollande offre sa médiation. — La session du parlement anglais. — Procédure parlementaire. — Le traité anglo-japonais. — Lord Rosebery à Liverpool. — Une rupture. — Une controverse rétrospective. — La guerre hispano-américaine. — L'empire et les colonies. — M. Chamberlain citoyen de Londres. — Une phrase significative. — Lord Dufferin. — En France. — Les basses œuvres de M. Waldeck-Rousseau. — Guerre à la prédication catholique. — Jésuites poursuivis. — Une conférence du P. Coubé. — Les femmes françaises. — M. Jules Lemaître à Lille. — Un nouveau plan d'études. — L'enseignement classique et l'enseignement moderne. — La vie de Montalembert par le P. Lecanuet. — Factum contre Louis Veuillot. — Inexactitudes et partialité. — Une réponse de M. Eugène Veuillot. — Au Canada.

Dewet est toujours insaisissable, les Boërs tiennent toujours la campagne, et l'Angleterre continue toujours à verser de l'or et du sang pour terminer la tâche ardue qu'elle a entreprise dans le Sud-Africain! Le secrétaire d'Etat pour la guerre a fait dernièrement l'exposé suivant de la situation: Les opérations en Afrique ont coûté 63 millions de livres sterling pour l'année financière 1900-1901; elles en coûteront 61 millions pendant l'exercice 1901-1902. On a, pendant l'année passée, entretenu une armée de 250,000 hommes dans le sud de l'Afrique. Au 1er janvier 1902, il y avait 237,000 hommes. On a acheté, en moyenne, 24,000 chevaux par mois. Le gouvernement a eu à nourrir 280,000 hommes, comprenant tous les hommes employés dans l'armée, 208,000 chevaux ou mules, 30,000 bœufs, 27,000 prisonniers boërs et 150,000 Boërs. Les dépenses mensuelles qui étaient de 5 millions  $\frac{1}{2}$  de livres sterling, sont maintenant réduites à 4 millions  $\frac{1}{2}$ .

On a cru un moment, vers la fin de janvier, que des négociations pour la paix allaient être entamées. Le gouvernement hollandais a pris l'initiative d'une démarche

auprès du gouvernement britannique; il a adressé à ce dernier une note dans laquelle il offrait les bons offices de la Hollande. Voici un résumé de cette pièce diplomatique: Les délégués boërs qui sont actuellement en Europe n'ont d'autres pouvoirs que ceux à eux conférés par leurs gouvernements au mois de mars 1900; et ils ne peuvent communiquer avec leurs frères du Transvaal et de l'Orange. De sorte que les autorités qui devraient négocier du côté boër sont divisées en deux sections privées de tout moyen de délibérer conjointement. Dans une telle situation, une puissance neutre comme la Hollande serait peut-être considérée comme bien désignée pour mettre en relations des négociateurs désignés par les deux partis. Si le gouvernement anglais acceptait cette idée, le gouvernement hollandais pourrait s'entendre avec les délégués boërs et s'assurer s'ils seraient disposés à aller en Afrique pour y délibérer avec les chefs dans le but d'obtenir de pleins pouvoirs. A leur retour, sous le plus court délai possible, le gouvernement hollandais les mettrait en relations avec les plénipotentiaires désignés par l'Angleterre et offrirait un lieu nécessaire à leurs rencontres. Pour que ce projet pût être exécuté, il faudrait que le gouvernement anglais remît au gouvernement de la Hollande trois saufs-conduits pour les délégués boërs, et l'usage d'un code télégraphique au moyen duquel ils pussent communiquer avec les chefs du Transvaal et de l'Orange.

La réponse du cabinet Salisbury à cette note a été courtoise mais négative. En voici le passage saillant: "Le gouvernement de Sa Majesté l'a considérée avec le plus grand soin, et, tout en appréciant parfaitement les motifs d'humanité qui ont porté le gouvernement des Pays-Bas à faire cette proposition, il sent qu'il doit adhérer à la position qu'il a adoptée et formulée pratiquement quelques mois après le commencement des hostilités par les Boërs, qu'il n'a pas l'intention d'accepter l'intervention d'aucune

puissance étrangère dans la guerre du Sud de l'Afrique." Lord Lansdowne ajoute que M. Steyn, pour l'Orange, et M. Schalk-Burger, pour le Transvaal, ont tous les pouvoirs nécessaires, qu'ils peuvent entrer en pourparlers, s'ils le veulent, avec les commandants des forces de Sa Majesté, et que toute négociation en vue de la paix devra avoir lieu non en Europe, mais en Afrique.

Cette réponse a coupé court, pour le moment du moins, aux espérances des pacifiques.

\* \* \*

La session anglaise poursuit assez paisiblement son cours. Le leader des Communes, lord Balfour, a soumis sa proposition pour amender la procédure parlementaire. Le projet, s'il est adopté, réduira le nombre des divisions, et permettra de compter les membres debout à leur place, au lieu de les faire défiler dans les couloirs. La discussion des bills sera plus rapide, les pouvoirs de la chambre quant à la clôture seront plus amples, et l'autorité de l'Orateur pour la répression du désordre sera accrue. Pour une première offense un membre pourra être suspendu durant la séance du jour; il pourra être frappé d'une suspension de quarante jours pour une seconde offense, et de quatre-vingts jours pour une troisième, et, dans ce dernier cas, il ne pourra être admis sans faire des excuses à la Chambre. L'orateur pourra aussi suspendre une séance afin de rétablir l'ordre. Le gouvernement propose en outre deux séances par jour commençant respectivement à deux heures de l'après-midi et à neuf heures du soir. De plus toutes les après-midi seront consacrées aux affaires du gouvernement. Ces propositions semblent accueillies favorablement.

\* \* \*

La publication du traité anglo-japonais a jeté un nouvel élément d'intérêt dans la politique courante. Elle a été

une surprise pour l'opinion. Vu l'importance du document, nous croyons devoir lui faire une place dans la REVUE; en voici le texte traduit de l'anglais:

Article I. — Les hautes parties contractantes, ayant mutuellement reconnu l'indépendance de la Chine et de la Corée, déclarent n'être influencées par aucune tendance agressive de la part de l'un ou de l'autre des pays représentés. Ayant en vue leurs intérêts particuliers qui, pour l'Angleterre concernent principalement la Chine, alors que le Japon, outre ceux qu'il possède en Chine, est spécialement intéressé politiquement aussi bien que commercialement et industriellement en Corée, les signataires ont reconnu qu'il était nécessaire pour ces deux puissances, de prendre les mesures qui seront jugées indispensables pour la sauvegarde de ces intérêts s'ils étaient un jour menacés, soit par l'attitude agressive d'une autre puissance ou par des désordres qui pourraient éventuellement s'élever en Chine ou en Corée, nécessitant l'intervention des deux parties contractantes pour la protection des vies et des propriétés de leurs sujets.

Article II. — Si l'Angleterre ou le Japon se trouvent, pour la défense de leurs intérêts indiqués ci-dessus, amenés à déclarer la guerre à une autre puissance, l'autre partie contractante observera une stricte neutralité et s'efforcera de prévenir d'autres puissances de se joindre aux ennemis de son allié.

Article III. — Si, dans un semblable événement, une ou plusieurs puissances se joignent aux hostilités contre l'allié, l'autre partie contractante lui donnera son appui et la guerre sera alors conduite en commun et la paix faite ensuite par entente mutuelle entre les deux parties.

Article IV. — Chaque partie contractante s'engage à ne pas conclure d'entente particulière pouvant porter préjudice aux intérêts mentionnés ci-dessus avec une autre puissance sans avoir au préalable consulté l'autre.

Article V. — A quelque époque où, de l'opinion de l'Angleterre ou du Japon, les intérêts précités se trouvent en péril, les deux gouvernements entrèrent en communication et s'aviseront mutuellement, complètement et franchement.

L'article VI est relatif à la durée de l'entente, qui engage immédiatement les parties signataires pour cinq années, et est renouvelable pour un an à dater de sa dénonciation. Mais, si à la date fixée pour l'expiration de cette entente, une des deux puissances contractantes se trouve en guerre, l'alliance se continuera " ipso facto " jusqu'à la conclusion de la paix.

Cette alliance entre l'Angleterre et le Japon a produit naturellement beaucoup d'effet dans les cercles diplomatiques et parlementaires. D'après le ton de la presse anglaise, le traité a relevé le prestige du gouvernement Salisbury; il a fait trêve aux préoccupations africaines, et fourni un meilleur aliment à l'attention publique. Sur le continent, il est diversement apprécié. On semble convenir généralement qu'il a été conclu comme une sauvegarde contre les empiètements possibles de la Russie, et qu'il fortifie beaucoup la position de l'Angleterre. Lord Cranborne a déclaré à la Chambre des Communes que le traité a été communiqué aux Etats-Unis avant sa publication. Il a ajouté que, dans toutes les affaires d'Orient, l'entente a toujours été parfaite entre la Grande-Bretagne et la République américaine, et que, sans aucun doute, le gouvernement de celle-ci approuve cordialement la convention anglo-japonaise.

Ce traité marque un changement important dans la politique de l'Angleterre. Depuis près d'un siècle, elle a semblé avoir pour doctrine fondamentale d'éviter les alliances, et de toujours rester les mains libres. Lord Lansdowne a déclaré, dans la Chambre des Lords, que le gouvernement mettait les intérêts de l'Angleterre au-dessus de maximes

qui ont pu avoir leur raison d'être, mais que les circonstances nouvelles doivent modifier.

\* \* \*

Lord Rosebery a prononcé à Liverpool un nouveau discours à sensation. Le point le plus important de cette harangue est la répudiation de la politique du Home Rule. Les temps sont changés, a dit l'orateur, et le projet de M. Gladstone par lequel l'Irlande aurait obtenu un parlement indépendant, est mort et enterré. Lord Rosebery a accusé le ministère de toujours songer au passé; quant à lui, il tourne ses pensées vers l'avenir. Il a approuvé la réponse de lord Lansdowne au gouvernement hollandais, mais, d'après lui, il n'y a aucune raison pour refuser aux délégués boërs la permission de se rendre en Afrique dans l'intérêt de la paix. Ce discours de Liverpool a produit de l'effet, mais ce qui en a produit davantage encore, a été la rupture survenue subséquemment entre sir Henry Campbell-Bannerman et lord Rosebery. Celui-ci a formellement proclamé son dissentiment avec le leader libéral dans une lettre au *Times*. Le résultat est une division plus accentuée et plus désastreuse, dans les rangs de l'opposition.

\* \* \*

Un des incidents les plus intéressants des dernières semaines est celui qui est né d'une question de M. Henry Norman, membre des Communes, au sujet de la guerre hispano-américaine. A la séance du 20 janvier, M. Norman a demandé des informations relativement à une note soumise au gouvernement anglais au début de cette guerre. Lord Cranborne a répondu que nulle communication de ce genre n'avait eu lieu après le commencement des hostilités, mais que, immédiatement auparavant, certaine puissance avait proposé une note conjointe des pouvoirs européens qui aurait été adressée aux Etats-Unis. Le gou-

vernement britannique n'aurait pas eu d'objection à la présentation d'une note exprimant l'espoir d'un arrangement pacifique, accompagné de garanties acceptables par les Etats-Unis. Il pressentit à ce sujet le gouvernement américain. Et, subséquemment, il refusa de s'associer à d'autres propositions qui semblaient avoir pour objet de faire une pression sur ce dernier. Cette réponse a été accueillie par de vifs applaudissements. Par suite d'informations ultérieures obtenues du ministère des affaires étrangères, les journaux ont pu annoncer que la proposition décontenancée par le refus de coopération de l'Angleterre, venait de l'Autriche et avait pour objet une note collective par laquelle les puissances européennes auraient demandé aux Etats-Unis de renoncer à la guerre.

Tout ceci tendait évidemment à démontrer que l'Angleterre avait paralysé les sympathies continentales envers l'Espagne, et empêché une action diplomatique dont le but aurait été de faire obstacle aux projets du gouvernement américain. L'Allemagne n'a pas voulu laisser passer cela sans contradiction. Des journaux recevant l'inspiration officielle ont déclaré que le gouvernement allemand a énergiquement réprouvé l'idée d'intervenir dans le conflit hispano-américain; et de plus, ils ont affirmé que, le 14 avril 1898, l'ambassadeur anglais à Washington, lord Pauncefote, avait proposé une nouvelle note collective par laquelle l'Europe aurait déclaré qu'elle considérait la guerre comme injustifiable. Les ambassadeurs ayant communiqué ce projet à leurs gouvernements, l'Allemagne l'aurait fait échouer par son refus positif. En réponse à cette affirmation, signalée par M. Henry Norman, le 11 février, lord Cranborne a dit que jamais l'Angleterre n'avait proposé telle note, soit directement, soit par l'intermédiaire de son ambassadeur, mais que, bien au contraire, elle avait toujours refusé son assentiment à toute proposition de ce genre. Où est la vérité dans ces affirmations

contradictaires? Et quel a été vraiment le rôle de lord Pauncefote? Une dépêche datée de Washington nous semble donner la note juste: "Au cours de ses efforts en faveur de l'Espagne, y lisons-nous, l'ambassadeur autrichien, M. Hengelmuller, s'adressa à lord Pauncefote, comme doyen du corps diplomatique, pour l'engager à s'assurer auprès de ses collègues s'il ne serait pas possible de faire au gouvernement américain des représentations plus pressantes contre la guerre. Lord Pauncefote était convaincu qu'une telle démarche serait inutile, mais il consentit, comme doyen, à soumettre aux ambassadeurs la proposition du ministre autrichien qui fut communiquée aux puissances sans aucun résultat." Cette série d'affirmations et de dénégations a alimenté pendant quinze jours les journaux et les agences télégraphiques.

\* \* \*

Nous ne pouvons passer sous silence un amendement proposé à la Chambre des Communes par M. Sinclair, député ministériel, le 29 janvier dernier. M. Sinclair voulait faire adopter l'idée d'un remaniement du système électoral, de manière à augmenter la représentation de l'Angleterre et de l'Ecosse, à réduire celle de l'Irlande, et à admettre des représentants du Canada, de l'Australie et d'autres colonies. M. Balfour, le leader de la Chambre, a combattu l'amendement par le motif que le parlement devrait être dissous après l'adoption d'un bill de redistribution, et que le temps n'est pas propice pour aborder les détails d'un tel projet. A ce propos, M. Edward Blake, l'ancien chef du parti libéral canadien, a fait observer que les projets de représentation coloniale ont pour mobile le désir de forcer les colonies à soulager le Royaume-Uni, en assumant une large proportion du coût de la guerre africaine. Au cours du débat, sir Charles Dilke a déclaré que l'opinion en Australie était hostile à la représentation

des colonies dans le parlement impérial. De son côté M. James Bryce a protesté contre toute réduction de la représentation irlandaise, qui augmenterait le mécontentement en Irlande, sans bénéfice pour l'Angleterre. L'amendement de M. Sinclair a été rejeté. Tant mieux!

\* \* \*

La violence et la multiplicité des attaques auxquelles M. Chamberlain est en butte depuis deux ans ne semblent pas avoir encore détruit son prestige. Quelles que soient les atteintes qu'ait subies sa considération, il a conservé beaucoup de popularité et d'influence. C'est ainsi que, l'autre jour, la cité de Londres lui a conféré son droit de cité. La démonstration a été solennelle. Madame Chamberlain et un grand nombre des collègues et des partisans du secrétaire colonial l'accompagnaient. Le lord-maire lui a présenté son parchemin dans une cassette d'or, et lui a adressé une allocution dans laquelle il l'a félicité des services rendus par lui à l'empire depuis vingt-cinq ans. Dans sa réponse, M. Chamberlain a parlé des colonies; il a rendu hommage à leur dévouement: "Durant toute cette guerre, a-t-il dit, elles ont manifesté leur intention de participer aux obligations en même temps qu'aux privilèges de l'empire. Un grand pas a été fait vers une union plus étroite dont l'accomplissement pratique est maintenant bien rapproché." Cette phrase nous paraît très significative. Elle mérite l'attention et la méditation de nos hommes publics. Cette union plus étroite, la voulons-nous? Ne sommes-nous pas satisfaits du *statu quo*, et ne suffit-il plus à nos ambitions et à nos intérêts?

\* \* \*

L'Angleterre vient de perdre l'un de ses hommes les plus remarquables, l'un de ses plus accomplis diplomates, dans la personne de lord Dufferin, décédé le 12 février, à Clan-

deboye, en Irlande. Il était né à Florence, le 24 juin 1826; par sa mère il descendait du célèbre Sheridan. Il fit ses études à Eton et à Christ Church. A quinze ans il succéda aux titres paternels. En 1855 il accompagna lord John Russell à Vienne comme attaché spécial. En 1856 il fit dans les mers du nord un grand voyage au retour duquel il publia ses *Letters from High Latitudes*. En 1860, nommé commissaire anglais en Syrie, il s'acquitta de la mission difficile qui lui était confiée avec un succès qui lui valut le titre de chevalier commandeur de l'ordre du Bain.

Il proposa à la Chambre des Lords l'adresse en réponse au discours du Trône, après la mort du prince consort, et remporta un grand succès oratoire. En 1862, il épousa Harriet Hamilton, de Killyleagh Castle, dans le comté de Down. Après avoir été successivement sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde en 1863, chancelier du duché de Lancastre en 1868, il devint gouverneur général du Canada en 1872. Le rôle qu'il joua ici fut brillant. Depuis lord Elgin, jamais représentant de la Couronne n'avait jeté autant d'éclat sur ses fonctions officielles parmi nous. Il parcourut nos provinces, en semant sur son passage des allocutions et des discours pleins d'idées, d'esprit, de verve et d'éloquence. Il quitta le Canada en 1878. Peu de temps après, il fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il remplit ensuite les mêmes fonctions à Constantinople où son prestige s'accrut. Ses éminents services et ses talents hors de pair le désignèrent au gouvernement impérial pour le poste élevé de vice-roi des Indes, qu'il occupa avec la plus grande distinction. Subséquemment il fut chargé tour à tour des grandes ambassades de Rome et de Paris. Sa carrière diplomatique se termina en 1896. Les dernières années de sa vie ont été assombries par sa malheureuse participation à des affaires financières mal conçues et mal dirigées. Personnellement, son honorabilité est restée inattaquable. Mais il avait consenti à devenir directeur

et même président d'une corporation pour laquelle son nom et sa réputation étaient une réclame. Cette compagnie se livra à des manœuvres inavouables, elle tomba en déconfiture et ses directeurs furent traduits devant les tribunaux. Lord Dufferin, qui n'avait point soupçonné ces irrégularités, se trouva néanmoins dans une situation très pénible. Sans aucun doute ces fâcheux incidents ont abrégé ses jours. Pendant qu'il était cloué au lit par le mal qui devait l'emporter, le procès de sa compagnie se poursuivait. Une dépêche de Londres du 21 janvier disait :

“ Lord Dufferin, aujourd'hui très malade, ne sera pas appelé à déposer dans les débats relatifs à la déconfiture de la Compagnie financière dont il était le président.

“ Les débats de l'affaire ont révélé que la Compagnie Globe and Finance Corporation cherchait à influencer la presse en vendant aux journalistes anglais des actions qu'elle leur rachetait ensuite à un prix plus élevé. Le promoteur de la Compagnie a dit hier à ce sujet : “ Je ne justifie pas le procédé : je déclare seulement qu'il était absolument indispensable de l'employer, en présence de l'état d'esprit ambiant dans la Cité ; autrement, la conspiration du silence se serait faite autour de nos transactions.”

Quelques jours plus tard on lisait dans une courte dépêche :

“ Lord Dufferin écrit aujourd'hui au magistrat du tribunal de police pour démentir les déclarations du promoteur de la compagnie financière dont il s'était laissé nommer président.

“ Lord Dufferin n'a jamais été mis dans la confiance des spéculations qui ont abouti l'une à une perte de 700,000 livres sterling, l'autre à une perte de près de 1 million de livres sterling. “ Je me serais considéré comme grandement criminel, dit-il, si j'avais eu connaissance des

“ clauses consenties, à voir risquer ainsi l'argent des actionnaires. Si je recouvre la santé, je viendrai confirmer de voix mon démenti devant le tribunal.”

“ Le magistrat ayant appris combien précaire était son état de santé, lord Dufferin sera dispensé de venir déposer. Il estime de plus que son témoignage n'apporterait aucun élément nouveau aux débats.”

Il y a quelque chose de profondément triste dans ce dénouement d'une carrière si glorieuse et si brillante. Ce mémorable exemple démontre combien les hommes publics doivent être prudents dans leurs relations avec les grandes entreprises industrielles et financières, afin d'éviter le triste spectacle de noms illustres dans la politique ou la diplomatie, servant de paravent à des exploiters et à des lanceurs d'affaires véreuses.

\* \* \*

En France, le gouvernement Waldeck-Rousseau se hâte d'expédier les affaires parlementaires pour être plus libre de se préparer à la grande épreuve des élections générales. Et en attendant, il poursuit son œuvre de persécution. Il aggrave sa loi scélérate au moyen d'arrêts du Conseil d'Etat. Il en est rendu à traîner en justice des Jésuites, dont les communautés se sont dispersées et dont les couvents sont fermés, parce qu'ils ont osé prêcher dans des églises de Paris et d'ailleurs. C'est incroyable, mais telle est la prétention gouvernementale. La Compagnie de Jésus a abandonné ses établissements en France, elle n'existe plus comme association dans notre ancienne mère patrie; mais ceux qui en faisaient partie sont restés prêtres, et comme tels, ils ont le droit d'administrer les sacrements, d'aider au culte, à la prédication, sous la direction des ordinaires. Eh bien, non; si un Jésuite dont la congrégation s'est dissoute, monte en chaire pour prêcher l'Évangile, le sieur Waldeck et ses séides l'accusent de violer la loi sur les

associations. Les Pères Du Lac, de Kéraoul, Gaudeau, Pottier et plusieurs autres ont été ainsi assignés devant le juge d'instruction pour répondre de leur crime. Un journal parisien publie à ce sujet l'entrefilet suivant: "Un des anciens jésuites inculpés, interrogé par le juge André sur la "source" de ses pouvoirs, a répondu naturellement qu'il les tenait de l'évêque de son diocèse d'origine et de l'archevêque de Paris dans le diocèse duquel il prêchait.

"Ce n'est pas suffisant, a répliqué très peu canoniquement le protestant André. Vos pouvoirs auraient dû "être visés par le ministre des cultes." Voilà comment l'on entend la liberté religieuse en France, par le temps qui court!

Menacés dans la chaire sacrée, les religieux commencent à exercer leur apostolat sous la forme de la conférence privée. C'est ainsi que le P. Coubé, l'un des grands orateurs français du jour, a parlé dernièrement devant un brillant auditoire, dans la salle de la Société de Géographie de Paris, sur "le devoir de la femme française à l'heure actuelle." Les lecteurs de la REVUE CANADIENNE nous sauront gré de reproduire un passage de son entraînant exorde:

"Les circonstances mêmes qui ont motivé cette réunion insolite, le choix que j'ai dû faire de cette enceinte pour y trouver un peu de liberté, la nécessité où je suis de parler devant ces murs où je n'aperçois plus l'image adorée du crucifié, moi habitué jusqu'ici à vous parler du Bon Dieu dans nos chères églises, à la face des autels; la présence de ce bureau composé de laïques éminents qui ont bien voulu me prêter leur appui moral; tout cela, mesdames, vous dit qu'il y a quelque chose de changé en France, que nous ne vivons pas en des temps ordinaires, mais que nous traversons cette heure de ténèbres dont parlait le Christ entrant dans sa Passion.

"Sans doute, je jouis encore d'une liberté, la dernière

qui nous reste, j'exerce un droit qui m'appartient comme citoyen français, que me garantit la constitution de mon pays, un droit dont j'entends bien user jusqu'au bout. Mais vous vous demandez sans doute si cette liberté ne sera pas étranglée demain à son tour et si après les jours de persécution hypocrite et soi-disant légale, ne se lèvera pas la rouge aurore des persécutions sanglantes et que nous prédisent les prophètes du socialisme.

“ Et alors, le cœur chaviré d'une angoisse patriotique, vous interrogez l'horizon et vous cherchez le salut.

“ D'où viendra le salut ?

“ C'est à cette question que je voudrais répondre ce soir et je vais le faire sans préambule.

“ Le salut viendra de vous, si vous le voulez. Le salut viendra de vous, si vous savez accomplir votre double devoir de prière et d'action que je vais vous tracer tout à l'heure.

“ Oui, le salut sera la femme française avec son dévouement et sa foi, avec sa générosité et son cœur; ce sera la femme française avec cet art merveilleux que Dieu lui a donné d'enchaîner toutes les forces vives, de vaincre toutes les résistances par le charme de sa bonté, l'ardeur de son prosélytisme; ce sera la femme française telle que nous la voulons désormais, c'est-à-dire militante, se jetant, non dans une agitation fébrile et tumultueuse, mais dans une action réfléchie, énergique, infatigable.

“ La tâche que je vous propose, mesdames, est difficile; elle exige du dévouement et des sacrifices, mais quand il s'agit de dévouement et de sacrifices — je prends à témoin les catholiques qui m'entourent — il ne faut pas craindre de demander beaucoup, de demander des prodiges à la femme française, à la fille de cette race immortelle qui a produit Jeanne d'Arc, et en qui l'âme de Jeanne d'Arc n'est pas morte et ne mourra jamais ! ”

Dieu merci, il y a une foule de Françaises qui sont dignes

d'entendre ce noble langage. Nous n'en voulons d'autre preuve que la ligue d'un nouveau genre dont un certain nombre de grandes dames viennent de prendre l'initiative. Elles ont adressé aux journaux catholiques la circulaire suivante:

“ En présence de la crise que traverse la France, de ses intérêts matériels et moraux menacés, de ses libertés violées et du spectre grandissant du socialisme, nous tenons à signaler à nos amies qui comprennent la gravité des circonstances, la ligne de conduite que nous avons adoptée:

“ 1° Supprimer chacune, suivant nos situations et les convenances, toute dépense superflue, telles que parties, réceptions, toilettes;

2° Eclairer nos fournisseurs sur le mobile qui dicte momentanément notre conduite, afin que, par leurs votes, ils coopèrent, eux aussi, à l'œuvre commune du salut de la France.”

Ont signé: “ Comtesse Aimery de La Rochefoucauld, Vicomtesse d'Anglemont, Comtesse H. de Castellane, Comtesse de Chabillant, Princesse L. de Croy, Marquise de Croix, Comtesse de Durfort, Comtesse Fr. de Franqueville, Comtesse de Guébriand, Comtesse des Isnards, Baronne La Caze, Madame de La Bretonnière, Madame Outrey, Comtesse P. de Pourtalès, Vicomtesse du Pontavice, Comtesse G. de Rohan-Chabot.”

Et en post-scriptum: “ Les sommes non dépensées devront être versées à une des caisses réunissant des fonds pour des candidatures honnêtes et antisectaires.”

Il est certain que, si d'un bout de la France à l'autre, cet appel est compris et cet exemple est suivi, il y aura dans ce mouvement un précieux élément de force et de succès. Pour vaincre la secte dominante, il faut le concours de toutes les énergies, de toutes les influences, de toutes les bonnes volontés!

La lutte va être ardente, et les honnêtes gens semblent

déterminés à faire un puissant effort. Les chefs de la Ligue de la patrie française se distinguent au premier rang. MM. Jules Lemaître, Cavaignac, François Coppée, se multiplient et vont de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud porter la bonne parole. De retour d'une immense assemblée tenue à Lille, M. Lemaître écrivait l'autre jour dans *l'Echo de Paris*:

“ Je sais que notre dernière réunion nous paraît toujours la plus belle. Nous sommes tentés de dire: — C'était bien à Orléans; c'était encore mieux à Lyon, c'était encore mieux à Nancy; c'était encore mieux à Marseille et à Rouen, et si incroyable que cela puisse paraître à nos amis marseillais, cela n'était pas moins bien à Lille. Mais je ne pense pas que cette impression de chaleur croissante soit tout à fait une illusion. A mesure que la Patrie Française avance dans son pèlerinage à travers les grandes villes de France, le pays, plus proche des élections, se remue et se passionne davantage. D'une semaine à l'autre, le mouvement s'accélère, la température politique s'élève d'un degré; et c'est ainsi que notre dernière réunion doit toujours être la plus chaude.”

De son côté M. Jacques Piou continue sa campagne de conférences et de discours à travers la France. Il semble vraiment y avoir un réveil d'opinion. Ah! si l'entente peut se faire complète entre les groupes d'opposition! Si nous étions en France, ce serait là notre refrain perpétuel.

\* \* \*

Un nouveau plan d'études est actuellement soumis aux chambres françaises. M. Leygues, ministre de l'instruction publique, a déposé un projet de réforme de l'enseignement secondaire. Il comporte des innovations considérables. Ce que l'on appelle l'enseignement moderne y obtient une large place. L'enseignement secondaire est coordonné à l'enseignement primaire, et constitue un cours d'étude

d'une durée de sept ans, divisée en deux cycles, le premier de quatre ans, le second de trois ans. Dans le premier cycle les élèves peuvent choisir entre deux sections, l'une où l'on enseigne le latin et le grec, outre les matières communes aux deux sections; l'autre où l'on ne voit ni latin ni grec, mais où plus de développement est donné à l'étude du français, des sciences, du dessin, etc. A l'issue du premier cycle, l'élève doit se trouver "en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même." Un certificat d'études secondaires du premier degré peut alors lui être délivré en raison des notes obtenues par lui aux examens durant ces quatre années d'études.

Le second cycle, — de trois ans, — offre à l'option des élèves quatre groupements: 1° Le latin avec le grec; 2° le latin avec une étude plus développée des langues vivantes; 3° le latin avec une étude plus complète des sciences; 4° les langues vivantes et l'étude des sciences, sans latin. Dans l'enseignement des langues vivantes, le but qu'on devra se proposer sera la connaissance pratique de ces langues, de manière que les élèves puissent les écrire et les parler.

Ainsi donc, le nouveau plan n'élimine pas le latin et le grec, mais il en circonscrit l'enseignement, il le rend facultatif. Dorénavant on pourra devenir bachelier sans avoir appris les vieilles langues classiques. Dans le même établissement les élèves pourront recevoir l'enseignement secondaire suivant des modes et des programmes différents. Il y aura, par exemple, quatre classes de seconde: l'une où l'on apprendra du latin et du grec, avec les autres matières communes du programme, histoire, préceptes littéraires, etc.; une autre où l'on apprendra du latin, en consacrant beaucoup de temps aux langues modernes; une autre où l'on apprendra du latin en consacrant beaucoup de temps aux sciences; une autre enfin, d'où seront bannis le grec

et le latin, et qui sera surtout consacrée aux langues modernes et aux sciences. A la fin de l'année, chaque groupe d'élèves aura fait sa seconde à sa façon.

Il est bien difficile de porter un jugement sérieux sur ce système sans en avoir fait une étude approfondie. A première vue, il nous paraît un peu incohérent. L'*Univers* publie sur ce sujet un article où nous remarquons ces lignes :

“ Autrefois, l'enseignement secondaire était destiné surtout à cultiver l'esprit, à préparer ce que le dix-septième siècle appelait l'honnête homme. Il donnait à chacun le fonds de connaissances indispensable et le conduisait jusqu'au seuil des études particulières appropriées aux carrières différentes. Il semble, aujourd'hui, que l'on tende à partager l'enseignement secondaire en autant de catégories étanches qu'il y a de professions dans la vie. Au lieu de former des hommes à culture générale, on travaille à créer des spécialistes, ignorants de tout ce qui n'est pas nécessaire à leurs travaux. La coupure entre l'enseignement moderne et le classique avait été le premier pas sur ce chemin; les subdivisions inaugurées par M. Leygues en paraissent marquer la deuxième étape. Où s'arrêtera-t-on? Ne faudra-t-il pas bientôt choisir sa carrière avec sa première culotte? Et que deviendra le vieux classique, au milieu de ce fouillis de petites écoles préparatoires? ”

Ce nouveau plan d'études de M. Leygues va provoquer beaucoup de discussions avant de devenir loi. Mais il semble avoir une grande chance d'être adopté.

\* \* \*

Le R. P. Lecanuet vient de publier le troisième et dernier volume de sa “ Vie de Montalembert ”. Ce volume était attendu avec un vif intérêt, car il comprend la phase la plus critique de la carrière du grand orateur, celle durant laquelle ce dernier rompit définitivement avec l'école de l'*Univers*, et commit tant d'incartades de parole et de

plume en opposition aux directions de l'illustre Pie IX. Il y avait pour l'auteur bien des écueils à éviter. Y est-il parvenu? Certainement non, si nous en jugeons par l'étude que M. Eugène Veillot lui a consacré dans l'*Univers* des 22, 23 et 25 janvier dernier.

Dans ces deux premiers volumes, en dépit de quelques faiblesses, le biographe s'était montré suffisamment impartial. Mais dans celui-ci, il semble avoir perdu pied et s'être laissé aller aux courants d'aigreur, de rancune, de haine qui entraînent malheureusement Montalembert à d'injustes excès contre l'homme qui avait pourtant été l'un des plus zélés artisans de sa gloire. Ce troisième volume n'est trop souvent qu'un *factum* contre Louis Veillot et l'*Univers*. M. Eugène Veillot l'a critiqué avec une énergie bien compréhensible et une légitime sévérité. Il a prouvé que trop souvent, l'auteur a été "un avocat habile et non un juge." Pièces en main, il a refait, à propos de plus d'un épisode, le récit du P. Lecanuet, et il en a montré l'inexactitude. Aux yeux de ce dernier, Louis Veillot a presque toujours eu tous les torts envers Montalembert. Le directeur de l'*Univers* proteste: "Le P. Lecanuet, dit-il, dénonce des agressions brutales, passionnées de Louis Veillot contre Montalembert. Les textes de quelques mots ou de quelques lignes dont il se renforce tourneraient contre lui s'il en indiquait bien l'origine et les allongeait. Il affirme que dans ces luttes l'*Univers* a presque toujours été l'agresseur; j'affirme moi, que l'agression est toujours venue de Montalembert! Seulement, tandis que celui-ci, pliant sa nature loyale aux procédés du *Correspondant*, usait de périphrases et d'allusions, aussi visibles d'ailleurs que du noir sur du blanc, celui-là répondait tout droit en nommant l'adversaire quel qu'il fût. On s'étonne que le P. Lecanuet n'ait pas vu cela. Il y a une explication. Dominé par ses obligations de panégyriste, séduit, ébloui par les côtés très brillants et vraiment grands de son héros, il en

est arrivé à ne plus pouvoir le juger, ce qui nécessairement le rend injuste pour ceux que Montalembert a méconnus et outragés. Or durant le dernier tiers de sa vie l'ancien chef du parti catholique n'a cessé d'être en colère, presque en fureur contre Louis Veillot. Voilà pour le P. Lecanuet le grand tort de ce dernier. Il est offusqué de voir un simple journaliste, enfant du petit peuple, tenir tête, sans embarras comme sans forfanterie, de la façon la plus naturelle du monde, à M. de Montalembert, gentilhomme de bon aloi, comte pour de vrai, pair de France par droit héréditaire, etc., etc. Il voudrait que Louis Veillot se conduisît en obligé de Montalembert, né son chef, et s'estimât heureux de le servir aveuglément." M. Eugène Veillot fait toucher du doigt les erreurs et la partialité du P. Lecanuet, qui "presque partout, en ce qui touche l'*Univers* et Louis Veillot, est fautif au point de vue des appréciations," et souvent aussi "dans l'exposé des faits." Et il nous promet une rectification et une réfutation complètes dans son troisième volume sur Louis Veillot, que nous attendrons maintenant avec plus d'impatience encore.

\* \* \*

Au Canada, la session du parlement fédéral et celle de la législature provinciale sont commencées. Le discours du Trône prononcé par lord Minto ne contient rien de très important. Aucune mesure considérable n'y est annoncée. Il y est question de la visite du duc d'York, de l'assassinat du président McKinley et d'une législation contre les anarchistes, de la réglementation des tarifs de chemins de fer, de la télégraphie Marconi, de la conférence internationale qui devra avoir lieu à Londres le printemps prochain, d'une ligne de steamers entre le Canada et l'Afrique australe, et du couronnement de Sa Majesté, auquel assistera le premier ministre canadien. Le débat sur l'adresse a été court. M. Bourassa, député de Labelle, a proposé un amendement

relatif à la main-mise des capitaux américains sur nos voies de transport, et l'a subséquemment retiré, sur les instances de M. Fielding, qui a déclaré que le gouvernement s'occuperait du problème des chemins de fer durant la présente session.

A Québec, le discours du Trône n'était guère plus chargé. Le gouvernement a annoncé la nomination prochaine d'une commission chargée d'étudier la question de la colonisation. Il a aussi fait connaître aux chambres qu'il a soumis au gouvernement fédéral deux réclamations se rattachant à la question des pêcheries: "l'une demandant le remboursement à la province des sommes perçues depuis 1867 et provenant des baux et permis de pêche; l'autre revendiquant la partie qui nous revient proportionnellement dans l'indemnité payée par les Etats-Unis pour le privilège accordé aux citoyens de ce pays, par le traité de Washington, d'exploiter les pêcheries de notre littoral."

*Ths Chapais.*

Québec, 25 février 1902.

